



www.ichtratzheim.fr

Bulletin Communal

Ichtratzheim



2022



Mairie d'Ichtratzheim
27 rue du château - 67640 ICHTRATZHEIM
Tél : 03.88.64.15.54

E-mail : mairie@ichtratzheim.fr

Ouverture du secrétariat : lundi 8h à 12h / jeudi 13h30 à 20h / vendredi 8h à 12h



Madame, Monsieur,

Les confinements sont maintenant derrière nous et nous avons pu cette année retrouver une vie totalement libre. Je remercie vivement mes collègues élus et tous les bénévoles des différentes associations du village pour toutes les animations et les moments de rencontre proposés aux 400 Ichtratzheimois.

Tous ces moments sont tenus à jour sur www.ichtratzheim.fr et nous permettent de retrouver pleinement le lien social d'avant crise sanitaire. Le soutien au monde associatif a de nouveau été important, que ce soit financièrement ou en accompagnement, afin que les différentes structures puissent poursuivre leurs activités et développer leur dynamisme. **C'est ENSEMBLE que nous réussissons et c'est ENSEMBLE que nous pouvons être fiers** d'avoir à nouveau été en 2022 en première place du classement des villages du Bas-Rhin où il fait bon vivre.

Suite à la rédaction de l'ouvrage « Ichtratzheim au fil du temps » vous connaissez mon goût et mon travail pour mettre en évidence l'Histoire du village, en lien avec l'Histoire de l'Alsace. Notre devoir de mémoire, marqué en 2022 par l'hommage aux « Malgré nous », résonne d'autant plus avec le retour de la guerre entre deux peuples ayant une histoire commune. C'est donc naturellement que **la commune a marqué sa solidarité et a aidé le peuple ukrainien** afin que, comme nos anciens, ils puissent conserver leur Liberté et que nous préservions l'Europe de la Paix.

A l'heure où les réseaux sociaux et des médias diffusent dans nos démocraties des messages simplifiés à outrance, placés dans l'immédiateté et éloignés de la complexité de la réalité, en vue d'influencer l'achat de tel produit ou de suivre telle opinion, **l'histoire de notre village me guide pour construire le futur et permet de placer les projets communaux dans un temps long pour l'intérêt général.**

Intégrer les crises devient aussi la norme pour une commune. Qu'elles soient sanitaires, liées à un risque majeur, ou encore en lien avec le risque nucléaire,... la commune s'y prépare. **Un exercice de gestion de crise a été réalisé cette année**, un article vous rappelle que ces situations peuvent arriver et que chacun doit aussi s'y préparer à titre individuel.

Les enjeux liés à l'eau, à l'énergie et à la neutralité carbone, que je citais il y a un an dans cet édito, ont été mis fortement en évidence durant cet été de sécheresse et cet hiver de pénurie énergétique. **La gestion sobre de l'énergie et la bonne santé financière de la commune, permettent d'affronter sereinement la crise énergétique en cours.**

Le dérèglement climatique n'est pas une hypothèse, mais une réalité scientifique qui s'impose et qui est de plus en plus souvent perceptible à l'échelle locale. Cela ne fait que confirmer la nécessité de poursuivre les actions déjà mises en œuvre par la commune dans ce domaine. **Ce sujet relève de notre responsabilité envers les générations futures et de notre capacité à projeter le bénéfice de nos actions d'aujourd'hui sur du très long terme.**

De nouvelles actions en lien avec la biodiversité et la protection de l'eau seront concrétisées cet hiver à Ichtratzheim, les enfants de l'école ont travaillé afin de proposer leur cour d'école idéale et intégrant plus d'espaces naturels, cette même réflexion est en cours pour la place du Village,... Avec quelques autres élus d'Alsace, j'ai régulièrement travaillé cette année avec les services du SDEA afin de, dès 2023, pouvoir proposer aux plus de 700 communes membres **une nouvelle compétence en lien avec la gestion des eaux pluviales urbaines**. Désimperméabiliser des surfaces étanches, infiltrer l'eau de pluie sur place dans les sols, développer la nature en ville pour la rafraîchir, ... sont autant de sujets qui deviennent concrets et nous permettent d'adapter les territoires aux besoins futurs.

C'est dans cet esprit que le conseil municipal a voté un **dispositif de subvention pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie**. N'hésitez pas à solliciter ce dispositif pour préparer les prochains étés.

Après la mise en place de la **collecte des biodéchets en 2022**, et comme annoncé l'année dernière, dès début 2023 nous pourrons trier encore plus d'emballages recyclables. « **Tous les emballages se trient** » ce qui simplifie d'autant ce geste citoyen élémentaire. **Les marges de progression sont encore importantes afin de réduire les déchets de notre poubelle** envoyés à l'incinération alors que nous pouvons utiliser beaucoup plus de nos déchets en énergie, en compost ou en matière recyclée.

L'année 2023 marquera aussi la reconstruction d'une partie de notre cœur du village détruit par un incendie à l'été 2021. J'ai souhaité que l'architecte des bâtiments de France soit dorénavant consulté pour les autorisations d'urbanisme liées au cœur ancien du village, afin de **préserver durablement l'architecture traditionnelle alsacienne**.

Cette période est une formidable opportunité pour construire ce « monde d'après ». **Je suis optimiste dans la capacité que nous avons chacun à participer ensemble à ces évolutions**. Le monde de demain, et celui des générations futures, sera différent, et notre société de consommation beaucoup plus sobre, mais je suis persuadé que **notre bien-vivre et notre Bonheur n'en seront que d'autant plus augmentés**.

Je vous souhaite de très agréables fêtes de fin d'année, ainsi qu'une belle et heureuse année 2023 !

*Ich wünsch ejch e Scheeni Wihnàchte
un e güeti Rutsch ins neje Jahr !*

Votre Maire



Grégory GILGENMANN

Dates à réserver / *Schriewes's üff*

Jeudi 22/12/2022 à 14h : délais pour les demandes de valorisation des jeunes

Dimanche 08/01/2023 à 10h : vœux du maire en mairie, suivi d'un moment de convivialité

Samedi 14/01/2023 en journée : collecte des sapins de Noël par la commune (place du Village)



Valorisation des jeunes

Vous avez obtenu un diplôme, une distinction sportive ou musicale entre 2020 et 2022, et vous aviez 18 ans ou moins lorsque vous l'avez obtenu ? Signalez-vous en mairie avant le 22/12/22 pour venir récupérer votre récompense lors de la cérémonie des vœux du Maire. Envoyez un mail avec une copie de votre/vos justificatif(s). mairie@ichtratzheim.fr

SOMMAIRE

Environnement	Page 04
Energie	Page 26
Citoyenneté	Page 30
Mémoire et solidarité	Page 40
Sécurité et santé	Page 52
Enfance	Page 72
Culture	Page 77
Etat civil	Page 78
Autres infos de l'année passée	Page 80
Infos pratiques	Page 90

➔ DÉCOUVERTE DE LA FORÊT PAR LES VILLAGEOIS :

Le 26 mars, c'est sous un beau soleil de printemps qu'à la demande de la commune M Lauler de l'ONF a fait découvrir aux villageois les richesses de la forêt et la gestion du bois. La forêt communale est certifiée PEFC afin d'en garantir sa gestion durable. Cette matinée a été l'occasion de découvrir les 2 arbres remarquables (marqués de 3 traits verticaux), les arbres en senescences laissés pour la biodiversité (marqués d'un triangle) et de mieux comprendre tous les équilibres entre les différents intérêts présents dans une belle forêt comme la nôtre.

Il a aussi été sujet de la production de bois, des maladies actuelles comme la chalarose du frêne, les mesures prises pour assurer la pérennité de la forêt sur le long terme,... et bien évidemment du rôle d'une forêt et du bois dans le stockage du carbone.





Des villageois découvrent les 2 arbres remarquables de la forêt.



➔ LA COMMUNE LUTTE CONTRE LA BALSAMINE DE L'HIMALAYA : DES CENTAINES DE M² D'ESPACE RENDUS À LA FORÊT POUR LA PROTÉGER

La balsamine est une plante invasive qui se développe dans les zones ensoleillées de la forêt (petites clairières, le long des chemins, petits espaces dégagés...). Son développement est très rapide car une seule fleur produit des milliers de semences. La balsamine atteint facilement 2m de haut et ne laisse aucune chance aux jeunes pousses d'arbres pour se développer. Les jeunes arbres ne pouvant plus se développer et faire de l'ombre, cela laisse encore plus de soleil à la balsamine qui s'y développe.



En juillet 2022, comme l'année dernière, des actions ont été menées en forêt car ce sont des surfaces importantes qui étaient envahies dans un secteur en particulier. Plusieurs années seront nécessaires pour maîtriser la balsamine dans notre belle forêt.



Espace qui était complètement envahi par la balsamine



Surface traitée avec soin afin d'éliminer la balsamine tout en laissant les jeunes arbres encore présents afin qu'ils puissent se réappropriier la zone et devenir centenaires.

➔ ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE D'ICHTRATZHEIM

L'association de pêche d'Ichtratzheim remercie toutes les personnes venues à nos manifestations pour l'année 2022 !

Petit récapitulatif des manifestations. Nous avons organisé 8 concours de pêche, ainsi que 5 repas dont la fête de la musique le 21 juin qui fut un fort succès cette année.



Nous avons aussi le projet de restructuration et de renaturation des berges de l'étang, des demandes de subventions ont été faites en ce sens auprès de l'agence de l'eau Rhin Meuse, de la région ainsi que de la mairie.

L'association de pêche vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et à l'année prochaine !



Etat des lieux des berges de l'étang par les membres de l'AAPPMA avec un Bureau d'Etudes spécialisé, un technicien rivière et le maire afin de pouvoir réaliser la demande des subvention auprès de l'agence de l'eau Rhin Meuse.

➔ ASSOCIATION DE CHASSE DE LA WOLLMATT:

L'association a repris, au printemps 2021, la gestion de la chasse sur le ban communal d'Ichtratzheim, elle est présidée par Monsieur HUCK Jean-Pierre et compte 9 adhérents.

L'objectif de l'association est de gérer la population des ongulés (chevreuils et sangliers) afin de maintenir un équilibre entre la capacité d'accueil bois et plaines et les populations présentes, selon un schéma agrosylvocynégétique préconisé par la Direction Départementale du Territoire, ceci pour entre autre éviter un maximum de dégâts occasionnés par les sangliers dans les cultures du ban communal ; et qui, pour donner un chiffre, représentait en 2021 un montant dépassant les 1,5 M d'euros dans le Bas-Rhin.

L'association organise deux journées de chasse collective cette année ceci dans les règles de sécurité les meilleures possibles telles que le port de vêtements fluos et visibles de tous, la mise en place de panneaux de signalisation aux axes principaux des chemins forestier, la déclaration des dates auprès de la mairie et donc consultables par tout le monde.

Mais avant tout, c'est la communion avec la nature qui fait vibrer les adhérents de l'association, ainsi que la défense d'une faune locale bien souvent mise à mal dans ces territoires péri-urbains (pression humaine, motos vertes, chiens divagants...)

➔ ACTIVITÉS

- Régulation des ragondins et rats musqués par tir à l'arc et carabine
- Organisation de 2 soirées de chasse à l'arc avec l'ACABR (Association des chasseurs à l'arc du Bas- Rhin)
- Régulation des corvidés par tir au fusil
- 1 battue grand gibier organisée un lundi pour moins déranger les promeneurs le week-end
- Nettoyage
- Ramassage des déchets divers (incivilité de certains promeneurs...)
- Police chasse : information et contrôle des promeneurs avec chiens. Il est rappelé que les chiens doivent être tenus en laisse toute l'année, le printemps étant la période la plus critique avec la naissance des petits.



Pour information :

- un petit chevreuil est abandonné par sa mère s'il a été touché par un chien ou un promeneur
- une laie avec des marcassins peut charger pour défendre ses petits
- certains renards sont porteurs de la gale qui peut être transmise aux chiens et aux chats



➔ LES BLAIREAUX ET « FELIS LE CHAT » EN FORÊT D'ICHTRATZHEIM

La présence de terriers de blaireaux dans le forêt communale est identifiée depuis longtemps. Cet animal nocturne se laisse néanmoins rarement voir, on l'aperçoit malheureusement le plus souvent lorsqu'il a été percuté par un véhicule au bord d'une route.

Un piège photographique, dont vous trouverez ci-dessous deux photos nocturnes en noir et blanc, a permis de confirmer leur présence à Ichtratzheim et d'en savoir plus sur leur nombre.



La surprise a surtout été forte lorsqu'un chat a été identifié à cet endroit de la forêt. Après quelques recherches, il s'avère que ce chat dispose de toutes les caractéristiques de « *Felis silvestris* », communément appelé « chat sauvage » ou « chat forestier ». La présence de chats sauvages est confirmée dans les forêts du Ried comme la nôtre, mais il est très rare de pouvoir les apercevoir, même s'il y a eu de nombreux croisements entre chats sauvages et domestiques.





Présence de « Felis silvestris » en France

AUTRES ESPÈCES VUES AU PIÈGE PHOTOGRAPHIQUE

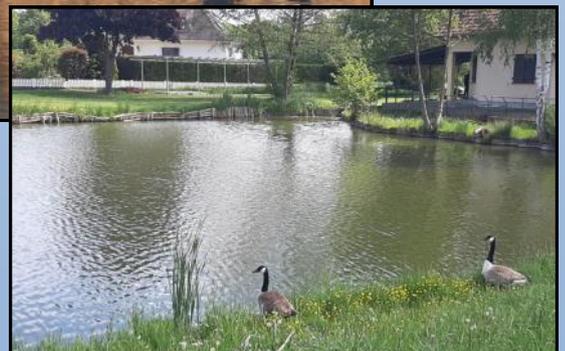


MADAME ET MONSIEUR « BERNACHE DU CANADA » EN REPOS QUELQUES JOURS À L'ÉTANG

Mesurant jusqu'à 1 mètre de haut et 1,75 m d'envergure, pesant jusqu'à 6 kg, la Bernache du Canada fait partie des plus gros « anatidés » (oies, cygnes, canards,...) présents en Europe, dépassée seulement par les cygnes.

Originaire d'Amérique du Nord, la bernache du Canada a été introduite à des fins ornementales et cynégétiques dès le début du 17^{ème} siècle en Angleterre, puis au 20^{ème} siècle dans une dizaine d'autres pays d'Europe.

Elle ne migre pas, remonte inexorablement la vallée du Rhin et est maintenant bien implantée en Alsace.



➔ LES ABEILLES À ICHTRATZHEIM

Depuis trois ans j'ai des ruches derrière le cimetière et je souhaite vous faire part de mon ressenti. Je suis satisfait de cet emplacement car l'endroit est calme, les abeilles ne sont pas dérangées par des nuisances sonores, ce qui permet aux abeilles d'hiverner paisiblement pour reprendre des forces pour la saison qui suivra.

Au printemps pendant les mois de mars et avril, les abeilles trouvent à Ichtratzheim les ressources nécessaire au développement de leurs colonies mais aussi de quoi remplir les hausses des ruches avec du miel. Et ce, grâce aux arbres fruitiers des particuliers et prairies avoisinantes.

Fin avril et début mai, un problème intervient ; je suis obligé de quitter la commune car il n'y a plus assez de provisions pour subvenir aux besoins des colonies.

Pour pallier ce manque, il faut semer des plantes mellifères qui fleurissent après le mois d'avril et jusqu'à la fin de l'été. On peut aussi ne pas couper son gazon à ras tous les cinq jours.

Les agriculteurs du secteur pourraient aussi jouer le jeu en laissant une jachère fleurie à proximité du village ou essayer de planter en alternance, du tournesol, de la moutarde, du colza qui ramèneraient du pollen et du nectar aux abeilles.

Des arbres mellifères sont également essentiels pour diversifier les sources de nourriture. Il y a par exemple les robiniers (faux acacia) et tilleuls, qui sont très mellifères, et qui fleurissent en mai et juin

Je tiens à remercier la commune pour tous les efforts menés tout le long de l'année et pour tout le travail fourni pour le bien des abeilles et de la biodiversité en tout genre.

Le miel d'Ichtratzheim est récolté séparément des autres miels. Vous pouvez vous en procurer en me contactant.

Si un essaim devait se poser dans l'un de vos arbres ou buisson ou autre, n'hésitez pas à m'appeler au 06.14.38.95.56, je viendrai le récupérer de suite.



Eric Lachmann
Président de l'association des apiculteurs du Canton

ENVIRONNEMENT



Vendredi 13 mai, M Lachmann a fait découvrir l'apiculture aux enfants de l'école, puis aux villageois lors d'une soirée découverte organisée en mairie.

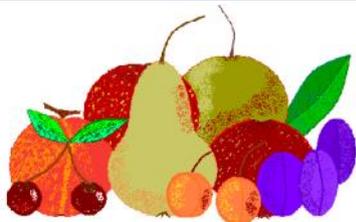
➔ ASSOCIATION « FRUITS ET NATURE » : UN ATELIER JUS DE POMME DANS LA COUR DE L'ÉCOLE



Le 16 septembre l'association « fruits et nature » de Nordhouse a fait découvrir aux enfants l'atelier de pressage des pommes, et bien évidemment suivi d'une dégustation par les enfants.

Ce moment a été l'occasion de promouvoir l'utilisation des fruits des vergers afin de les maintenir dans nos paysages





Société d'Arboriculture d'OHNHEIM

➡ **2022, UNE ANNÉE EN DEMI-TEINTE POUR LES ARBORICULTEURS D'OHNHEIM**

Dès le mois de mars, les premières floraisons ont paré nos arbres de somptueuses vêtements printanières et les premiers beaux jours nous ont fait abandonner nos doudounes d'hiver. Mais le 2 avril, justifiant l'adage "en avril ne te découvre pas d'un fil...", de fortes gelées nocturnes ont mis à mal de nombreuses promesses de récoltes. L'été qui a suivi a fait le bonheur des vendeurs de glace mais pas celui des arboriculteurs. Une chaleur caniculaire associée à une absence catastrophique de pluie ont malmené nos arbres fruitiers. Les récoltes de pommes ont été bien maigres... et de mauvaise qualité.

Malgré la Covid toujours en embuscade et un alphabet grec loin d'être épuisé, nous vous avons proposé de renouer avec nos manifestations traditionnelles. Nous avons commencé l'année par une Assemblée Générale conviviale réunissant, vendredi 20 mai, une trentaine de membres à l'étang de pêche d'Ohnheim.

Le dimanche 1er mai, 12 courageux se sont retrouvés pour notre marche printanière suivie de la dégustation de knacks à l'atelier de jus de pommes.

Lors de notre excursion estivale, dimanche 3 juillet, 20 participants ont mis le cap sur la Wantzenau pour découvrir le MMPark. Ce magnifique musée de plus de 7000 m², unique en Europe, nous a permis de découvrir les armes, véhicules et uniformes de la seconde guerre mondiale. Notre guide, passionné et passionnant, nous a fait découvrir la collection Sussex qui rassemble plus de 400 objets inédits consacrés au monde du renseignement et de l'espionnage. Après un repas pris sur place nous avons été les invités de l'association d'arboriculture de Herrlisheim pour une visite guidée de leur verger.

➡ **LA FÊTE D'AUTOMNE EPFOR 2022**

La fête d'automne EPFOR 2022 confiée à nos collègues de Fegersheim fut une belle réussite, encore un grand merci à nos fidèles membres qui sont venus exposer leurs fruits et légumes malgré une récolte réduite. Grâce à eux, notre table avait belle allure.

➡ **L'ATELIER DE JUS DE POMME**

Notre atelier est à la disposition des membres de l'association ainsi que des habitants de Fegersheim. En fonction des années, il valorise entre 6 et 9 tonnes de pommes pour produire 2500 à 4500 litres de jus pasteurisé.

Dans l'attente du plaisir de vous revoir tous à notre Assemblée Générale samedi 4 février 2023 à **11 heures** au centre sportif et culturel de Fegersheim : prenez soin de vous.

Christine REIG Secrétaire Octobre 2022

Dominique TROESCH Président Tél : 03 88 64 09 34

➔ 2022 : L'ÉTÉ DE TOUS LES EXTRÊMES

Une chaleur durable s'est installée sur la France durant tout l'été ponctué par trois vagues de chaleur du 15 au 19 juin, du 12 au 25 juillet puis du 31 juillet au 13 août, remarquables notamment par leur intensité et par leur durée. Le mois de juillet a été exceptionnellement sec et ensoleillé. Le déficit pluviométrique combiné aux fortes chaleurs a provoqué un assèchement record des sols superficiels de mi-juillet à mi-août puis de nouveau fin août. En revanche, les orages ont été exceptionnellement nombreux en juin qui a enregistré un record de foudroiement et souvent accompagnés de chutes de grêle dévastatrices.

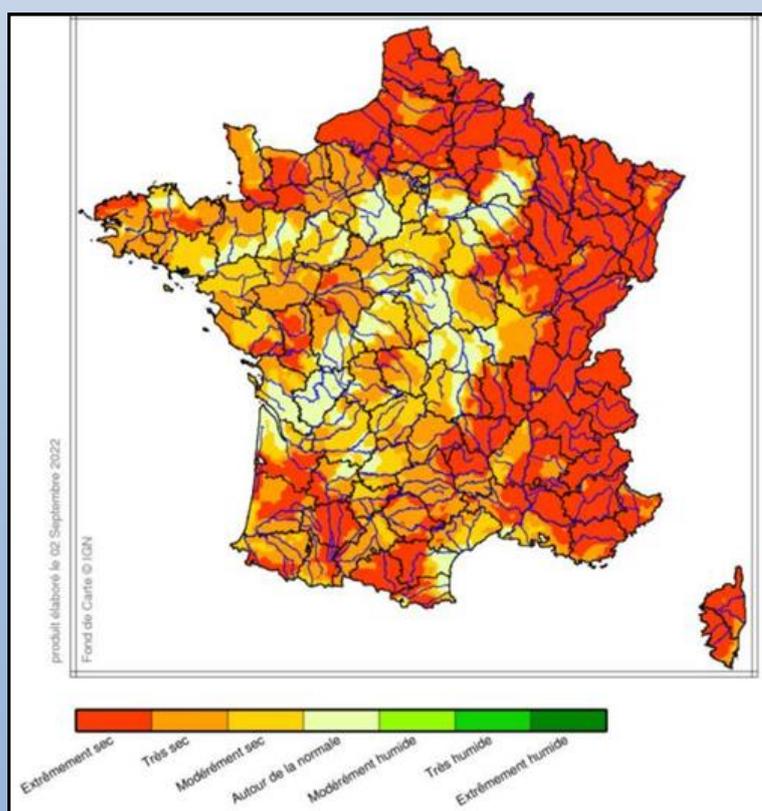
Les températures sont restées supérieures aux normales la quasi-totalité de l'été. Elles ont été en moyenne 1 à 3 °C au-dessus des valeurs saisonnières sur la majeure partie du pays. Elles ont été remarquablement chaudes lors des vagues de chaleur, notamment le 18 juin où la température maximale moyenne sur la France a atteint 36.2 °C, record pour un mois de juin puis le 18 juillet où elle a atteint 37.6 °C, record absolu tous mois confondus.

À l'échelle de la France et de la saison, la température moyenne de 22.7 °C a été supérieure à la normale de 2.3 °C plaçant l'été 2022 au deuxième rang des étés les plus chauds sur la période 1900-2022 derrière l'été 2003 (+2.7 °C) et devant l'été 2018 (+1.5 °C).

Les cumuls de précipitations ont été déficitaires de 40 à 60 % sur une grande partie du territoire. En moyenne sur la France, le déficit pluviométrique a atteint 25 %. Cet été se classe au dixième rang des étés les plus secs sur la période 1959- 2022 à l'échelle de la France.

L'ensoleillement a été excédentaire de 10 à 30 % sur une grande partie du pays. Le soleil a brillé 915 heures à Strasbourg (Bas-Rhin), 939 heures à Nancy (Meurthe-et-Moselle) et 965 heures à Luxeuil-les-Bains (HauteSaône), valeurs records depuis l'ouverture de ces stations.

Vers 2050, la moitié des étés seront comparables, voire plus extrêmes encore que celui de 2022.



Indicateur de niveau d'humidité des sols
de juin à août 2022

ENVIRONNEMENT

La vie aquatique n'aura pas survécu dans l'Andlau en raison d'un assec total. Dans la Scheer, un filet d'eau a été maintenu dans la partie qui traverse le village (réalimenté depuis l'III). Néanmoins, à hauteur de St Ludan, la Scheer était sans débit. Les rares « refuges » pour la vie aquatique sont vite montées en température, détruisant la vie qui s'y était réfugiée.



La Scheer à Saint Ludan



L'Andlau



La Scheer

ICHTRATZHEIM PLACÉ EN CRISE SÉCHERESSE

Notre commune a été placée début août en « crise sécheresse » le niveau le plus élevé

Etaient notamment interdits :

- le remplissage des piscines
- le lavage des véhicules
- le lavage des voiries, trottoirs, terrasses et façades
- l'arrosage des pelouses et terrains de sport

L'arrosage des jardins potagers était possible entre 20h et 8h ET uniquement par arrosage manuel ou goutte à goutte



Le risque de feu de forêt était élevé en raison de la faible humidité des sols, de la chaleur et de certains épisodes de vent.

Chaque année, il est interdit de fumer en forêt entre le 15/03 et le 15/10, et bien évidemment de faire des feux. Néanmoins, la préfecture a pris des mesures plus fortes encore cette année afin de protéger les massifs forestiers

Rivières à sec et risque de feu de forêt, notre territoire ressemble de plus en plus à ce que nous connaissons dans le Sud de la France.

➡ COMMENT ADAPTER NOTRE GESTION DE L'EAU AU CLIMAT ?

L'eau est notre bien commun par nature. Avec la nappe phréatique la plus grande d'Europe sous nos pieds nous pensions être protégés des sécheresses, mais la réalité est malheureusement bien plus complexe.

Avec le dérèglement climatique, la pluviométrie ne devrait pas trop être modifiée en quantité en Alsace, mais la répartition des pluies sera différente. Nous devons faire face à des épisodes de sécheresse, puis à des épisodes de pluie de plus en plus extrêmes. L'année 2022 est un avant-gout de ces évolutions.

➡ LES COURS D'EAU

Les reprofilages des cours d'eau lors des remembrements ne sont pas adaptés aux besoins des rivières. L'eau n'est pas un « volume » à évacuer, mais un espace de vie aux interactions multiples avec son environnement.

Une rivière naturelle dispose de :

- Un lit mineur, permettant en période de faibles précipitations de créer un refuge pour la vie aquatique
- Un lit majeur, permettant à la biodiversité de se développer pleinement
- Des champs d'expansion de crues, pour que l'eau des crues s'infilte dans le sol et la nappe, tout en réduisant le volume d'eau qui menace les habitations
- De méandres, pour freiner la vitesse de l'eau et diversifier les habitats pour la biodiversité
- De ripisylves, favorables à la biodiversité et favorisant la formation d'ombre permettant de diminuer l'impact de l'ensoleillement sur la température de l'eau

➡ QUELLE EST LA QUALITÉ DU MILIEU AQUATIQUE DE LA SCHEER ET DE L'ANDLAU ?

La Scheer draine les eaux de pluie du Piémont des Vosges et de la Plaine d'Alsace, son indice de qualité aquatique est « médiocre ».

L'Andlau draine les eaux provenant du massif du « Champ du feu », son indice de qualité aquatique est « moyen ».

De nombreux programmes de renaturation et de restauration sont en cours sur notre secteur, mais des moyens financiers conséquents et du temps sont nécessaires pour réduire les dommages causés à nos rivières naturelles suite aux opérations de remembrement et de réalisation de tracés linéaires.

➡ POURQUOI ICHTRATZHEIM A ÉTÉ PLACÉ EN CRISE SÉCHERESSE CET ÉTÉ ?

La commune se situe pour sa majeure partie dans la zone de la « Plaine d'Alsace » qui a été fortement impactée par le manque de précipitations. La zone du « Ried » dans laquelle se trouve notre forêt bénéficie des apports d'eau de l'Ill et du Rhin. La triste fonte des glaciers dans les Alpes permet au Rhin et au Ried de maintenir une présence d'eau.

L'Etat ne prend plus en considération la provenance de notre eau potable (Ried) pour les restrictions, mais la zone géographique impactée (Plaine) par le manque d'eau.

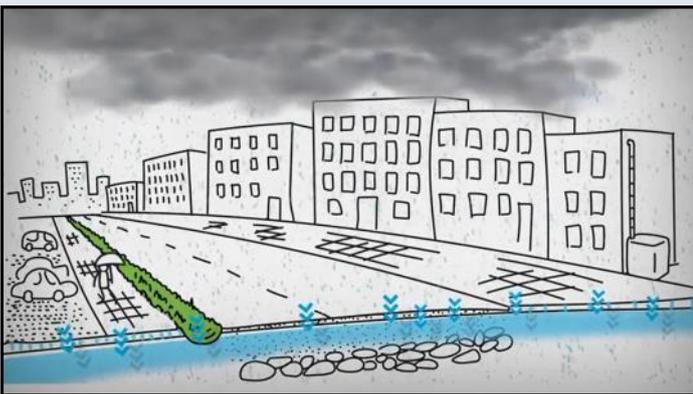
➔ L'EAU PLUVIALE : UNE ÉVOLUTION DE SA GESTION

Jusqu'à il y a quelques années encore, l'eau pluviale urbaine avait vocation à être intégrée dans le réseau d'assainissement afin de bénéficier du « nettoyage » de l'eau par une station d'épuration. Cela concernait les eaux de toitures, les eaux de voiries, les eaux de parkings,...



Aujourd'hui, l'eau pluviale a vocation à s'infiltrer directement dans les sols pour les humidifier et charger la nappe phréatique qui est notre meilleur « réservoir » de stockage de l'eau. Il ne s'agit même plus de séparer l'eau pluviale pour l'envoyer dans une rivière, mais bien qu'elle s'infiltrate directement dans le sol (pavés perméables, espace ou puit d'infiltration, ...).

➔ QUEL LIEN ENTRE L'EAU PLUVIALE, LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE, ET LE RETOUR DE LA NATURE EN MILIEU URBAIN ?

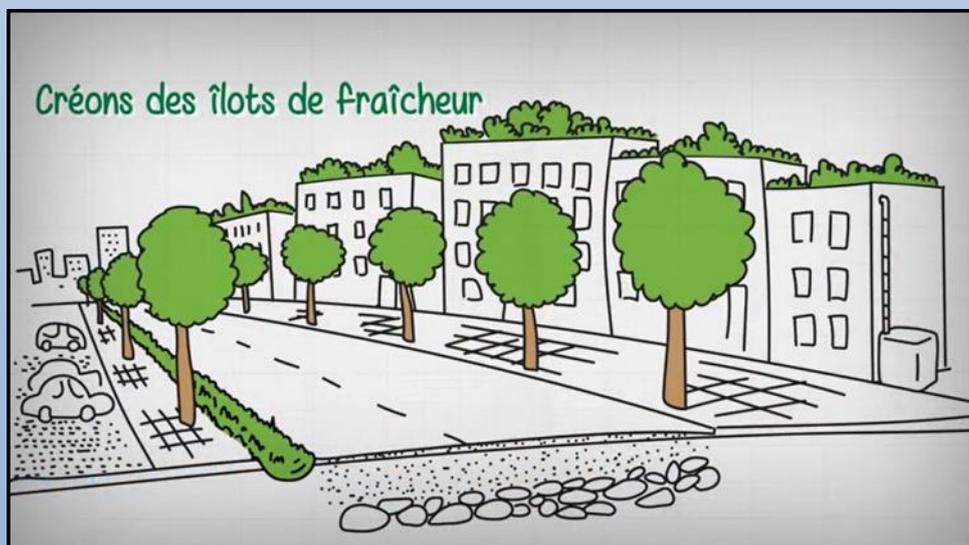


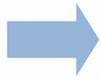
Un autre enjeu du dérèglement climatique concerne les îlots de chaleur. Cet été il a par exemple fait jusqu'à 7°C de plus la nuit à Strasbourg qu'à la station de mesure d'Entzheim. Si rien n'évolue, les villes seront de moins en moins vivables.

Le retour de la nature en ville doit permettre de diminuer les impacts du dérèglement climatique, de participer au stockage du carbone et à la préservation de la biodiversité.

Les arbres et la végétation sont les meilleurs « climatiseurs » et ils sont de plus source de bien-être.

Gérer l'eau de pluie sur place dans le milieu urbain permet de développer les espaces naturels en ville.





LA COMMUNE PARTICIPE À HAUTEUR DE 50 € À L'ACQUISITION D'UN RÉCUPÉRATEUR D'EAU PLUVIALE

Dans le cadre des enjeux du développement durable, le Conseil Municipal, dans sa délibération du 29/09/2022, a décidé de verser une subvention pour les particuliers procédant à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie.

Cette aide a pour but de :

- Soutenir une dynamique individuelle en matière de gestion raisonnée de la ressource en eau
- Aider et inciter les particuliers à maîtriser leurs dépenses en eau
- Lutter contre le développement du moustique tigre par des systèmes adaptés
- Aider à adapter nos comportements au changement climatique



Montant de l'aide : 50 euros, plafonnée à 80% du montant de la dépense

Matériel concerné par l'aide : cuve de récupération d'eau pluviale et/ou collecteur de gouttière permettant la récupération de cette eau. Le matériel ne devra pas favoriser le développement des moustiques (cuve fermée,...).

Conditions :

- Etre un particulier résidant dans la commune
- Justifier l'achat avec la mention de la date d'acquisition, la description du matériel et le prix (facture,...)
- Justifier que le matériel a été installé sur le lieu de résidence du demandeur (photo,...)
- Une seule aide est octroyée par foyer
- L'aide concerne le matériel acquis et mis en place à partir du 05/10/2022 et pour une durée d'un an
- La demande d'aide doit parvenir à la mairie d'Ichtratzheim dans la période mentionnée à l'alinéa précédent

Tous les détails et le formulaire sur :

<http://www.ichtratzheim.fr/wp-content/uploads/2022/10/Formulaire-subvention-recuperateur-deau-pluviale.pdf>



COMMENT PROTÉGER L'EAU POTABLE DES PESTICIDES ET FAVORISER LA BIODIVERSITÉ ?

Les « métabolites de pesticides » sont des molécules chimiques de dégradation des pesticides. Des pesticides s'infiltrant dans les sols, se dégradent et chargent la nappe phréatique. Ils migrent ensuite avec la nappe et peuvent se retrouver dans les captages d'eau potable.

Ces métabolites sont mesurées par des analyses d'eau très poussées et des seuils sont fixés au niveau national.

De nombreux captages sont impactés en Alsace.

Les contraintes réglementaires sont et seront encore de plus en plus fortes concernant l'utilisation agricole des pesticides et les amendements chimiques. Des règles existent déjà dans la zone de protection rapprochée du puits d'Ichtratzheim. Afin d'anticiper les évolutions réglementaires, protéger les puits de captage et soutenir la transition des pratiques agricoles, le SDEA soutient aussi financièrement les agriculteurs qui s'engagent dans des cultures à « bas niveau d'impact ». Plusieurs agriculteurs se sont lancés dans la démarche en Alsace. Plusieurs de notre commune ont été contactés afin de leur présenter ce dispositif qui est lié à une démarche volontaire de leur part. Il en est de même pour le financement par la commune des « bandes fleuries » de 5m le long des habitations.



QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE LES LABELS « HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE » ET « BIO » ?

Pour l'instant, en Alsace, le BIO concerne 11% de la surface cultivée, contre 5% en 2012. Dans le Bas-Rhin, sur ces 11% de surfaces bio, 60% sont en fait des prairies, pour certaines destinées à l'alimentation des animaux.

Les deux labels n'ont pas les mêmes exigences, ce qui génère des prises de position très différentes entre les défenseurs du HVE et les défenseurs du BIO. Les premiers mettant en avant les évolutions environnementales de leurs pratiques via le HVE, alors que les défenseurs du BIO mettent en avant un effet d'image du HVE en raison du niveau d'exigence bien moindre par rapport au BIO.

D'autres souhaitent que le HVE permette une prise de conscience et que ce soit une première marche afin d'évoluer vers du BIO et permettre ainsi de protéger au maximum les ressources en eau et la vie des sols qui stockent du carbone.

QUEL EST L'INTÉRÊT D'UN SOL VIVANT POUR L'EAU ?

Un sol vivant regorge de vie, il n'a pas besoin d'être aéré vu que le travail est réalisé par les lombrics. C'est cette aération du sol qui permet beaucoup plus facilement à l'eau d'y pénétrer lorsqu'il pleut, et ainsi permettre d'hydrater les végétaux et remplir la nappe phréatique. La forêt est un exemple caractéristique de cet effet.

A l'inverse, un sol qui est trop travaillé ou traité, va se compacter beaucoup plus car il perd de la vie. En cas de pluie l'eau s'y infiltrera moins ce qui augmente les risques de crues des rivières ou de coulées d'eau boueuse lorsque le terrain est en pente.





DE NOUVELLES AMENDES ADMINISTRATIVES POUR MAUVAISE GESTION DES DÉCHETS

Dans le cadre de ses pouvoirs de police spéciale de lutte contre les dépôts sauvages de déchets, le maire a arrêté en 2022 des règles simples et des amendes administratives en cas de non-respect.

Les règles à respecter :

Les dépôts sauvages de déchets, et décharges d'ordures non spécifiquement autorisées par le Préfet, sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune

Les déchets ménagers et assimilés sont à éliminer conformément aux prescriptions du règlement de service de la Communauté de Communes

Dans les corbeilles de rue, seuls sont autorisés les déchets de faible volume des usagers de la voie publique et produits sur cette dernière. Les déchets ménagers et assimilés produits dans les foyers ou déchets des entreprises y sont interdits.

Lorsque des déchets **sont abandonnés, déposés ou gérés contrairement aux prescriptions applicables**, les amendes ci-dessous seront appliquées et ne font pas obstacle aux poursuites judiciaires. Les recettes de ces amendes bénéficient à la commune.

Volume des déchets	Amende pour les personnes physiques	Amende pour les personnes morales
Moins de 0,1 m3	75 euros	250 euros
Moins de 0,1 m3 – en cas de réitération des faits dans les 3 ans suivant la dernière sanction établie selon le présent barème	150 euros	500 euros
Moins de 0,5 m3	150 euros	600 euros
Moins de 0,5 m3 – en cas de réitération des faits dans les 3 ans suivant la dernière sanction établie selon le présent barème	300 euros	1 200 euros
Moins de 1 m3	250 euros	1 000 euros
Moins de 1 m3 – en cas de réitération des faits dans les 3 ans suivant la dernière sanction établie selon le présent barème	500 euros	2 000 euros
Jusqu'à 3 m3	1 500 euros	5 000 euros
Jusqu'à 3 m3 – en cas de réitération des faits dans les 3 ans suivant la dernière sanction établie selon le présent barème	3 000 euros	10 000 euros
Plus de 3 m3	2 500 euros	7 500 euros
Plus de 3 m3 – en cas de réitération des faits dans les 3 ans suivant la dernière sanction établie selon le présent barème	5 000 euros	15 000 euros

Cette amende s'applique même si l'auteur fait le nécessaire pour évacuer son dépôt sauvage.

Celui qui n'aurait malgré tout pas évacué le dépôt sauvage, ou fait gérer ses déchets comme il se doit, suite à cette première amende, sera mis en demeure d'obtempérer dans un délai déterminé. A défaut de rétablir la situation, le Maire pourra prendre différentes mesures complémentaires pour qu'il s'exécute, et pouvant aller jusqu'à 150.000€ d'amende.

Exemple de situations pouvant générer une amende administrative :

- Déposer des déchets, y compris fermentescible, dans la nature
- Brûler des déchets dans son jardin
- Déposer des déchets à côté du point d'apport volontaire de tri
- Déposer des déchets non appropriés dans une corbeille de rue
- ...

Quelques exemples d'incivilités liées aux déchets durant cette dernière année



Un camion grue a été nécessaire pour enlever les déchets

➔ OSCHTERPUTZ : SOUS LA NEIGE AVEC UN VIN CHAUD

A l'appel de la commune, une douzaine de courageux a affronté les flocons de neige et le froid pour nettoyer la nature le samedi 2 avril.

Du café et du vin chaud préparés par le maire ont permis aux participants de se réchauffer et de conserver la bonne humeur malgré la météo.

Même s'il y en a moins que les années précédentes, des nouveaux déchets sont malheureusement toujours retrouvés, que ce soit des envois involontaires ou des déchets plus volumineux volontairement déposés.

Pour cette édition 2022, des membres de l'AAPPMA ont participé pour la première fois à cette opération organisée par la commune afin de nettoyer les abords des rivières en lien avec leur rôle de protection du milieu aquatique.

Merci à tous les bénévoles !



➔ BIODÉCHETS ET « EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI »

Voilà maintenant 9 mois qu'Ichtratzheim s'est lancée avec succès dans le tri des déchets alimentaires.

Environ **46% des foyers** de la commune sont équipés et peuvent donc utiliser ce nouveau service (55% en moyenne dans le Pays d'Erstein). Si vous n'avez pas encore franchi le cap, n'hésitez pas à vous rendre en mairie ou au service de la gestion des déchets (2 rue du Couvent 67150 ERSTEIN – Tél : 03 88 64 66 71) pour récupérer votre « **kit biodéchets** ».

Plusieurs centaines de kilos de biodéchets sont collectés chaque mois à Ichtratzheim. En projection cela correspond en moyenne dans notre village à **10kg/an/habitant** de biodéchets collectés. Ce chiffre est comparable aux autres villages du pays d'Erstein.

Dans les territoires qui disposent de la collecte des biodéchets depuis plusieurs années, c'est **2,5 fois plus de biodéchets** que chez nous qui sont triés et valorisés en énergie.



31 mars 2022
Distribution des kits « biodéchets »
en Mairie





La citerne représente le volume de déchets organiques produits en une année à Ichtratzheim et qui sont fin 2022 encore dans notre poubelle et incinérés plutôt que triés et valorisés en énergie et/ou en compost.

LES CONTENEURS DE COLLECTE DE BIODÉCHETS

Les conteneurs sont disposés dans le village afin que la grande majorité des habitants se trouve à moins de 300 mètres d'un point de collecte. Cela favorise la possibilité de s'y rendre régulièrement à pied.

Répartition de l'utilisation des trois conteneurs d'Ichtratzheim :

- Place du Village : 43% des apports
- Rue du Château : 47% des apports
- Rue de l'Etang : 10% des apports



1ER JANVIER 2023 : LE GESTE DE TRI SE SIMPLIFIE ET LE SERVICE S'ADAPTE



La valorisation des déchets est un enjeu majeur pour notre environnement et notre climat. Nous en sommes tous les acteurs. Après la mise en place de la collecte des déchets alimentaires début 2022, une nouvelle étape va être franchie dès le **1^{er} janvier 2023** avec l'acceptation de tous les **emballages plastiques** dans nos bornes de tri.

Ainsi, vous pourrez mieux trier et réduire la quantité de déchets dans votre poubelle en enlevant tous les films plastiques, pots de yaourt, barquettes alimentaires etc...

Une seule phrase à retenir : **tous les emballages plastiques et les papiers/cartonnettes se trient.**

LE TRI C'EST FACILE !

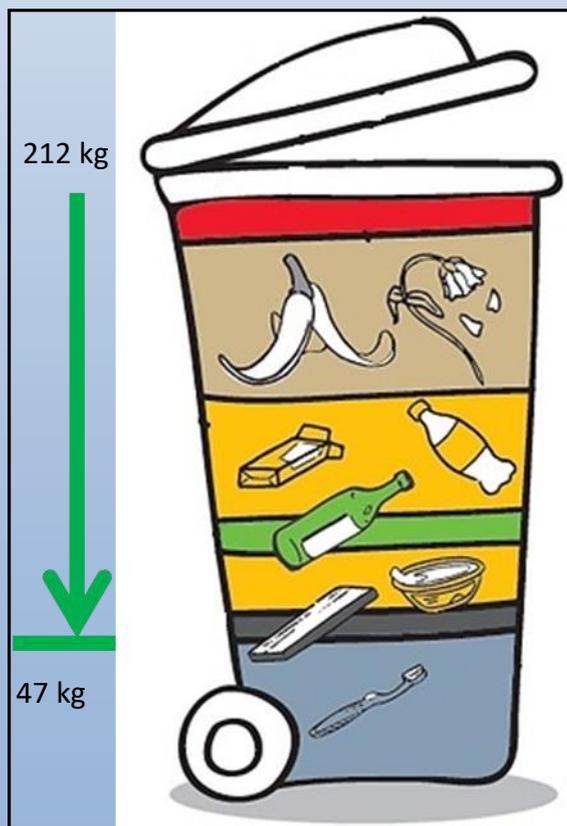
TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT



Papiers, cartonnettes, briques, bouteilles, flacons, pots, barquettes, films plastiques, boîtes de conserve, canettes, aérosols, couvercles, opercules, collerettes...

➔ RÉDUIRE DE 80% LES DÉCHETS DE NOTRE POUBELLE, C'EST POSSIBLE
COMMENT PASSER DE 212 KG/AN/HABITANT À 47 KG ?

Composition de notre poubelle en kg/an/personne



212 kg/an/habitant au total, dont :

-80 kg de déchets organiques

- 10 kg collectés dans les biodéchets depuis 2022
- 46 kg de biodéchets encore présents
Dont 24 kg de gaspillage alimentaire : aliments encore sous emballage ou non entamés
- 10 kg de déchets de jardin
- 14 kg de papiers souillés

-68 kg de déchets recyclables

- 47 kg qui pourraient déjà être valorisés par le tri sélectif (papier, verre, bouteille plastique,...)
- 21 kg pouvant être triés à partir du 1^{er} janvier 2023 « Tous les emballages se trient »

- 17 kg de déchets relevant de la déchèterie

- 47 kg relevant réellement de notre poubelle

➔ LA MEILLEURE ÉNERGIE EST CELLE QUE NOUS NE CONSOMMONS PAS !

Dans la lettre d'info de septembre 2022, nous avons abordé la possibilité d'utiliser l'information de la consommation instantanée d'électricité affichée sur le compteur à des fins d'économie d'énergie. Il s'agit principalement de se rendre compte que les appareils en veille qui consomment peu, mais 24h/24, impactent très fortement votre facture électrique et la consommation énergétique globale.

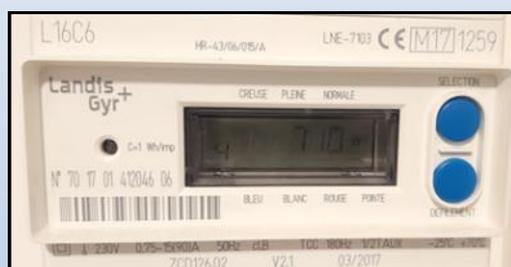
➔ POUR RAPPEL : COMMENT ÉCONOMISER L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ?

La première étape, avant de chercher des solutions, consiste à comprendre sa consommation électrique (consommation annuelle, évolution, consommation des veilles, appareils énergivores,....).

Pour cela, vous pouvez utiliser plusieurs outils :

Votre fournisseur d'électricité vous donne accès sur son portail internet à de nombreux outils, dont une synthèse annuelle de vos consommations en kWh depuis plusieurs années

Votre compteur électrique, s'il est numérique, vous donne aussi accès à diverses fonctionnalités, dont la consommation électrique instantanée en Watt, très pratique pour faire la chasse aux consommations de veille des appareils



Appuyez sur « Sélection » jusqu'au n°4, puis « défilement »

➔ TÉMOIGNAGE D'UN VILLAGEOIS QUI A TESTÉ LA MÉTHODE CHEZ LUI ET A FAIT PLUS DE 12% D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Grâce au compte en ligne de mon fournisseur d'électricité, j'ai identifié que ma consommation électrique annuelle est d'en moyenne 3800 kWh/an. Cela correspond pour 2021 à une facture de 740€.

Dans le cadre de la méthode décrite ci-dessus, j'ai éteint les consommateurs électriques comme si je m'absentais (éclairage,...) ainsi que le réfrigérateur et le congélateur afin de ne pas perturber la mesure vu que ces appareils peuvent s'allumer ponctuellement. Je suis même allé jusqu'à utiliser une lampe de poche pour ne pas allumer l'éclairage du local technique et fausser la mesure. Il me suffisait alors de lire sur mon compteur la consommation électrique globale de « veille ».

Je me suis rendu compte que j'ai une consommation minimale 24h/24 de 300 Watt, même lorsque je suis absent.

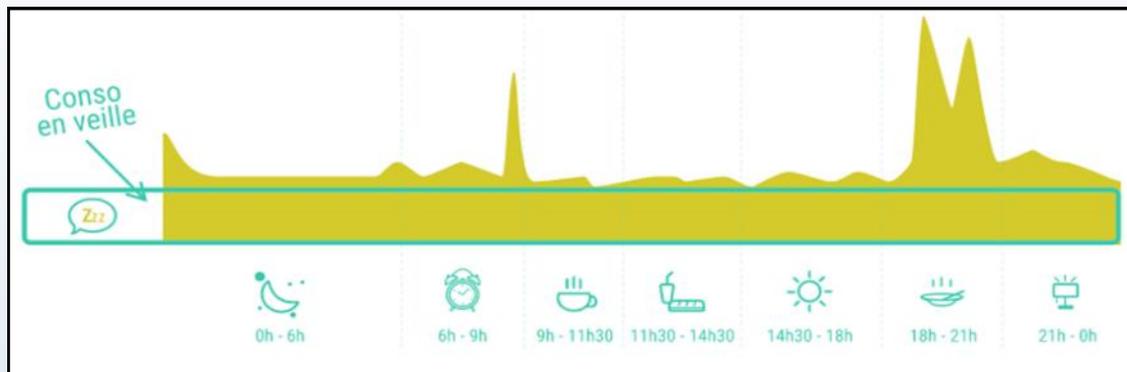
300W 24h/24 correspond à **2/3 de ma consommation électrique totale**. Cela signifie que seul **1/3** de ma consommation électrique sert à l'éclairage, à la machine à laver, au four,...

Avec le tarif actuel à 0,17404€ TTC/kWh, **ces 300W représentent aujourd'hui 450€/an**. Je n'utilise pas le dispositif des heures creuses/pleines car il n'est pas adapté à mes besoins. Il est surtout très utile lorsque l'électricité est utilisée pour chauffer un ballon d'eau chaude la nuit.

Détail du calcul : 300 W/h = 0,3 kWh (kilowatt heure)

0,3 kWh x 24h/j x 365 jours/an x 0.17404€TTC/kWh = 457€ TTC/an (hors abonnement)

Avec le tarif actuel : 1 W 24h/24 = 1,52€ / an



QUE FAIRE LORSQUE SA CONSOMMATION GLOBALE DE VEILLE A ÉTÉ IDENTIFIÉE ?

Maintenant que j'avais identifié cette consommation électrique globale de 300W 24h/24, j'ai souhaité savoir à quoi elle correspond.

J'ai alors utilisé la même méthode, mais en l'appliquant plus en détail, circuit électrique par circuit électrique. Il m'a suffi de baisser les disjoncteurs et, l'un après l'autre d'en remonter un pour voir ce que chaque circuit consomme.

Cela m'a permis de mettre en évidence que :

110W sont consommés par la VMC

30W sont consommés par la veille de 2 stores électriques, alors que je ne les utilise pas en hiver

80W sont consommés par les boxs internet, la domotique, l'alarme,...

80W sont consommés par tous les autres appareils en veille (four, TV, machine à laver, motorisation de la porte du garage,... et par la somme de tous les petits appareils branchés en permanence)



COMMENT TRANSFORMER CELA EN ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ?

J'ai contrôlé les réglages de la VMC, notamment de débit, afin de l'ajuster au plus près des besoins. Vu qu'elle dispose d'une sonde de Co2 de l'air ambiant, cela lui permet d'augmenter automatiquement et momentanément le débit pour maintenir la bonne qualité de l'air intérieur en cas de besoin ponctuel.

De 110W, la consommation de la VMC est alors passée à 70W.

L'alimentation des stores extérieurs est maintenant coupée en hiver, permettant d'économiser 30W 24h/24 durant la moitié de l'année.

Cela correspond donc déjà à **55W en permanence en moins**, soit plus de 12% de ma consommation totale annuelle, et sans effort quotidien nécessaire.

Au prix actuel de l'énergie, cela **représente 83€/an**. J'ai conscience que ma facture électrique ne va pas baisser, car le prix de l'énergie augmente, mais elle augmentera déjà de 83€ de moins que sans action. Au-delà du prix, il s'agit aussi d'une mesure de sobriété pour ne pas consommer inutilement de l'énergie pour rien, alors que celle-ci se raréfie.

Il me reste maintenant à continuer à mettre des interrupteurs sur les différents équipements électriques qui n'en disposent pas, afin de pouvoir leur couper les veilles de certains appareils lorsque je m'absente.



LA COMMUNE PEUT VOUS PRÊTER DES PRISES QUI MESURENT LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE :

Même si la technique décrite ci-dessus fonctionne très bien, il peut être utile pour affiner encore plus les valeurs, de mesurer précisément ce que consomment les appareils branchés sur une prise.

La prise connectée ci-dessous vous permettra de voir via une application Android, la consommation instantanée et la somme des consommations durant le temps de mesure. Une telle prise peut vous être prêtée par la commune : contactez le secrétariat de mairie.

Quelques exemples de mesures réalisées :

Cycle d'un lave-linge à 30°C = 0,04€, soit 4 cts / cycle

Cycle d'un lave-linge à 60°C = 0,10€, soit 10 cts/ cycle

Cycle d'un sèche-linge = 0,20€, soit 20 cts/ cycle

« Lecteur » de la box internet = 15W en permanence



Même en réalisant un cycle de lavage à 30°C tous les jours, cela représente moins que la consommation électrique qu'un appareil de 15W connecté 24h/24.

Les appareils qui consomment le plus ne sont pas toujours ceux auxquels on pense instinctivement

➔ TÉMOIGNAGE DE SCHAAL DENIS, QUI INVESTIT DANS LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Pourquoi as-tu décidé d'installer des panneaux photovoltaïques sur ton toit ?

Tout d'abord, c'est une excellente source d'énergie renouvelable et durable. Ensuite, cela me permettra de réduire ma facture d'électricité d'environ 1/3. Enfin, c'est un excellent moyen de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.



Quels avantages trouveras-tu à produire ta propre électricité ?

Ils sont multiples. En plus de réduire ma facture d'électricité et diminuer l'empreinte carbone, ce sera un moyen de me sentir plus indépendant et de savoir que je peux produire ma propre électricité à partir du soleil en cas de coupure de courant. Et, dans un 2^{ème} temps, je pourrai rajouter des batteries pour stocker l'énergie et la consommer plus tard dans la journée ou, éventuellement, revendre le surplus à un fournisseur. Avec ce système de batteries, j'espère réduire ma consommation de moitié.

As-tu rencontré des difficultés durant la préparation d'installation des panneaux photovoltaïques ?

Toute cette préparation était relativement simple. La seule difficulté a été de trouver le bon endroit pour les installer car ils doivent être orientés vers le sud et doivent être ensoleillés pendant la journée. Heureusement, mon toit était parfaitement adapté.

As-tu des conseils à donner à quelqu'un qui souhaite installer des panneaux photovoltaïques ?

Il est important de bien choisir l'emplacement des panneaux et surtout, de faire appel à un professionnel pour l'installation. Cela garantit un aménagement correct et sécurisé. Pour ma part, j'ai pris contact avec un conseiller de l'Electricité de Strasbourg qui s'est occupé de tout, même des rendez-vous avec les entreprises partenaires de leur groupe. La démarche complète s'est étalée sur environ 6 mois avec un démarrage en août 2022 et une installation prévue en février 2023.

As-tu obtenu une aide financière d'un organisme ?



J'ai obtenu une aide financière de l'Etat qui correspond environ au montant de la TVA. Celle-ci me sera versée pendant 5 ans par acomptes annuels. En comptant cette aide et la hausse des prix de l'énergie, je pense amortir ma dépense sur 12 ans approximativement.

➔ LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

En janvier 2023, Ichtratzheim réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés.



➔ COMMENT ÇA SE PASSE ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

➔ POURQUOI ÊTES-VOUS RECENSÉS ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante** ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le **nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Le dernier recensement à Ichtratzheim a été réalisé en 2017 : 351 habitants à Ichtratzheim (population légale en 2019)

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	206	286	295	280	282	307	273	351
Densité moyenne (hab/km ²)	66,7	92,6	95,5	90,6	91,3	99,4	88,3	113,6

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 Insee

 Recensement de la population 2022

À quoi sert le recensement ?

C'est grâce aux données collectées que l'on peut concevoir et réaliser les petits et les grands projets qui vous concernent

- Pour l'état
 -  Définir les politiques publiques nationales
- Pour les communes
 -  Établir la contribution de l'État au budget des communes
 -  Décider des services, des équipements collectifs et des programmes de rénovation
 -  au conseil municipal
Définir le nombre d'élus
- Pour les entreprises et les associations
 -  Ouvrir de nouveaux commerces
logements
Construire des nouveaux

 Pour l'ensemble de la population

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr



L'AGENT RECENSEUR.

Il s'agit de Huguette KERN.
Merci de lui réserver votre meilleur accueil.



➔ JEUNESSE ET PARCOURS DE CITOYENNETÉ

La culture citoyenne est ce qui permet à chacun de s'inscrire dans un projet commun par des références partagées.

La notion de citoyenneté, inscrite depuis 1789 au cœur de nos textes fondamentaux, n'est ni univoque, ni figée. Sa conception initiale, profondément liée aux Lumières et à la Révolution, est articulée autour de droits civils et politiques (le citoyen concourt par le vote à l'exercice de la souveraineté nationale) et de devoirs (respecter la loi et défendre la Nation).

➔ DÈS 3 ANS : L'ENSEIGNEMENT CIVIQUE ET MORAL À L'ÉCOLE



L'enseignement moral et civique durant la scolarité poursuit trois finalités qui sont intimement liées entre elles :

- Respecter autrui
- Acquérir et partager les valeurs de la République
- Construire une culture civique

➔ DÈS 7 ANS : LE DEVOIR DE MÉMOIRE

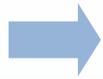
Le devoir de mémoire consiste à préserver et à transmettre aux plus jeunes la mémoire et les valeurs républicaines des hommes et femmes qui ont défendu le territoire et ses idéaux. La paix et l'histoire sont au cœur de l'apprentissage civique des générations futures. Chaque année, le 11 novembre est organisée une commémoration de « La victoire et la Paix » au Monument de la Mémoire d'Ichtratzheim.



➔ DÈS 11 ANS : JEUNE SAPEUR-POMPIER



À partir de 11 ans, les jeunes filles et garçons peuvent découvrir le métier de sapeur-pompier en intégrant une section de jeunes sapeurs-pompiers (JSP).



DE 15 À 17 ANS : LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes Français âgés de 15 à 17 ans qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale.

Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général.

Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite dans un dispositif de volontariat existant.



À 16 ANS : LE RECENSEMENT CITOYEN

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser en mairie. Son recensement citoyen (parfois appelé recensement militaire) fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC)



DÈS 16 ANS : SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Le sapeur-pompier volontaire prend librement l'engagement de se mettre au service de la population. Il exerce les mêmes activités que le sapeur-pompier professionnel. Parallèlement à son métier ou à ses études, il contribue aux missions de sécurité civile de toute nature.



DE 16 À 25 ANS : LE SERVICE CIVIQUE

Le service civique est un engagement volontaire sur une mission d'intérêt général, d'une durée de 6 à 12 mois, de 8 mois en moyenne, à raison d'au moins 24 heures hebdomadaires. Destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, il peut être mis en place dans les neuf domaines suivants, reconnus prioritaires pour la Nation ; éducation, solidarité, santé, culture et loisirs, environnement, développement international et humanitaire, mémoire et citoyenneté, sport, et intervention d'urgence en cas de crise.



L'objectif du service civique est de mobiliser les jeunes sur les défis sociaux et environnementaux, de leur proposer un cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, en s'impliquant sur un projet collectif, au service de la population et en relation directe avec elle. Il doit leur permettre de conforter leur apprentissage de la citoyenneté par l'action, de prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

➔ DÈS 17 ANS : LA RÉSERVE MILITAIRE

La réserve militaire est composée de citoyens volontaires, issus du monde civil ou militaire. En souscrivant un Engagement à Servir dans la Réserve (ESR), les réservistes, quel que soit leur statut (salarié, agent de la fonction publique, profession libérale, travailleur indépendant...), matérialisent leur participation à la défense du pays. Relais vers la société civile, les réservistes transmettent une culture de défense et de sécurité.

La réserve militaire est constituée de deux branches : la réserve opérationnelle et la réserve citoyenne. Avec la réserve opérationnelle, le réserviste peut s'engager dans la gendarmerie, l'armée de terre, l'armée de l'air et la marine.





AVANT 18 ANS : JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Etape du « parcours de citoyenneté », la JDC s'impose à tous les citoyens, femmes et hommes, avant l'âge de 18 ans. Ils ont la possibilité de régulariser jusqu'à l'âge de 25 ans.

La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que la liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires, qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense

DÈS 18 ANS : REMISE DE LA CARTE D'ÉLECTEUR PAR LE MAIRE

C'est l'occasion pour le Maire de procéder à un acte d'une importance symbolique forte tant pour les jeunes concernés que pour la démocratie. Il s'agit également de leur rappeler ce qu'implique ce passage à la majorité en termes de droits civiques, ainsi que d'attirer leur attention sur l'importance de leur participation à la vie citoyenne, notamment à travers l'exercice de leur droit de vote.



La souveraineté et la liberté appartiennent à tous

Plus d'infos sur <https://www.ichtratzheim.fr/citoyennete/>

LE BUDGET DE LA COMMUNE

QU'EST-CE QUE LE BUDGET COMMUNAL ?

Le budget d'une commune est un acte de prévision et d'autorisation des recettes et des dépenses.

La première étape est le vote par le conseil municipal du budget primitif pour une année complète, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il s'agit d'un budget prévisionnel. Il est composé du budget de fonctionnement et du budget d'investissement. Il indique les orientations financières et les priorités de la politique communale.

Il est également l'acte par lequel le conseil municipal autorise le maire à engager une dépense. C'est l'outil fondamental de la gestion de la commune : aucune dépense ne peut être faite si elle n'est pas inscrite dans le budget.

Le budget primitif doit être voté avant le 15 avril.

QUELLES SONT LES RECETTES D'UNE COMMUNE ?

Une commune bénéficie de 3 principales sources de revenus :

- Les ressources fiscales : impôts locaux (taxe foncière)
- Les transferts financiers de l'Etat en compensation de charges supportées par la commune (dotations de l'Etat)
- Les ressources d'emprunt, qui doivent, bien évidemment, faire l'objet d'un remboursement et ne peuvent être affectées qu'au financement de nouveaux investissements.

Viennent s'ajouter les ressources diverses : taxes diverses, subventions, produits du domaine communal (loyers)

ET LES DÉPENSES ?

Pour une commune, il existe trois grands groupes de dépenses :

- Les dépenses de fonctionnement
- Les dépenses d'investissement
- Le remboursement des emprunts

Les dépenses de fonctionnement permettent d'assurer le fonctionnement courant de la commune. On distingue les charges générales (l'énergie, l'entretien, petites fournitures, petit matériel, ...), les charges de personnel pour les agents communaux et les autres charges de gestion courante avec les subventions accordées aux associations, les frais de formation, les frais de coupe de bois de la forêt, la caisse d'assurance agricole,...

Les dépenses d'investissement permettent d'accroître le patrimoine de la commune : bâtiments, infrastructures, équipements, gros travaux, ...

QUELQUES CHIFFRES :

Recettes de fonctionnement 2021 : 229 k€

Dépenses de fonctionnement 2021 : 199 k€

Excédent de fonctionnement disponible : 30 k€

Recettes d'investissement 2021 : 104 K€ dont 101 K€ d'autofinancement

Dépenses d'investissement 2021 : 42 K€ dont 8 K€ en remboursement d'emprunt

Le détail des opérations est enregistré dans le compte administratif établi par la commune et le compte de gestion établi par le comptable public.

Ces deux documents doivent être concordants et adoptés par le conseil municipal pour définitivement clôturer les comptes de l'année écoulée.



CITOYENNETÉ

Le budget en schéma

Budget de fonctionnement:

Dépenses		Recettes	
Charges générales	45%	Impôts et taxes	55%
Charges de personnel	17%	Dotations	20%
Autres charges de gestion courante	38%	Autres produits	15%
		Produits des services	10%
		Surplus budget de fonctionnement	

Budget d'investissement

Recettes		Dépenses	
Surplus budget de fonctionnement	Autofinancement	Constructions	Remboursement capital emprunts
Recettes propres: remboursement de TVA, Taxe d'aménagement		Aménagement et entretien des bâtiments et voirie	
Subventions: Etats, Région, Département		Subvention d'investissement versée	
Emprunts			

LE SOUTIEN FINANCIER AUX ASSOCIATIONS :

		AAPPMA	Passerelle	ADSI	Paroisse	Bien être	Foncière
2022	Commune (soutien au fonctionnement)	300 €	250 €	250 €	1 500 €	salle mairie gratuite	600 €
	Commune (soutien à l'investissement)				13 000 € (cloche)		
	Maire via com com	3 000 €					
2021	Commune (soutien au fonctionnement)	Pas de demande	150 €	200 €	1 500 €	salle mairie gratuite	600 €
	Maire via com com				3000€ Impacts COVID		
2020	Commune (soutien au fonctionnement)	Pas de demande	150 €	200 €	Pas de demande	salle mairie gratuite	600 €
	Maire via com com		1000€ pour soutien à l'école	2000€ pour le marché de Noël			
2019	Commune (soutien au fonctionnement)	300 €	150 €	150 €	Pas de demande	salle mairie gratuite	600 €
	Maire via com com	2000€ pour travaux de bâtiment					
TOTAL		5 600 €	1 700 €	2 800 €	19 000 €	salle gratuite	2 400 €

URBANISME

DES DEMANDES D'URBANISME EN FORTE HAUSSE DEPUIS LA PÉRIODE COVID

Cette tendance est constatée dans tout le département .



L'urbanisme en chiffres : du 1er novembre 2021 au 31 octobre 2022

	Favorable (avec ou sans réserves)	Défavorables ou retirés	TOTAL	TOTAL 2021
Permis d'aménager	0	0	0	0
Permis de construire	5	2	7	5
Permis de démolir	3	0	3	1
Déclaration de travaux	18	3	21	30
Certificat d'Urbanisme	-	-	6	9
TOTAL			37	45

Le PLU, les procédures de demandes d'urbanisme,... sont consultables sur <https://www.ichtratzheim.fr/urbanisme/>

DÉCLARATION ATTESTANT L'ACHÈVEMENT ET LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX (DAACT)

Vous avez terminé la construction pour laquelle vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme ?
Il vous reste à en informer la mairie par une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)

QUELQUES CHIFFRES SUR LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX

DAACT : 6
Ecart constatés et régularisés : 1
Ecart régularisés en lien avec la "police du bâtiment" : 0
Ecart non régularisés et signalement au Procureur : 0

MISE À JOUR DU PLU EN 2022

Une mise à jour du PLU a été réalisée en 2022 afin de :

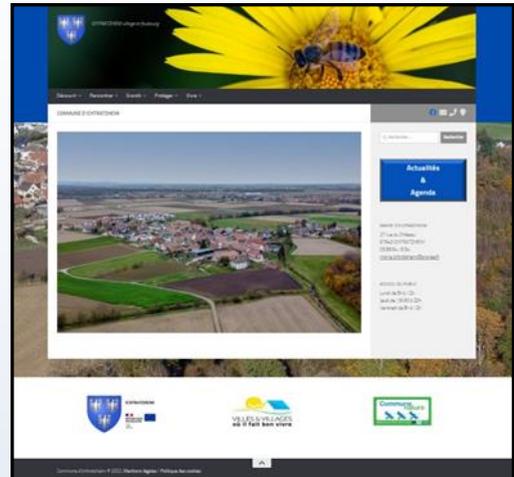
- Intégrer la servitude d'utilité publique relative au Plan de Prévention du Risque Inondation.
- Rectifier les tracés des périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable.

RESTEZ INFORMÉS !

UN NOUVEAU SITE INTERNET

Depuis mars 2022, la commune dispose d'un nouveau site internet. Celui-ci a l'ambition d'être simple, efficace, plus complet que le précédent et avec 80€/an est bien moins couteux que l'ancien. Entièrement réalisé bénévolement par des élus qui le maintiennent à jour, la conception du site n'a rien coûté à la commune et les pages s'enrichissent régulièrement.

L'adresse mail de la mairie a évolué avec le site internet. Utilisez maintenant mairie@ichtratzheim.fr



NE RIEN MANQUER DE CE QUI SE PASSE À ICHTRATZHEIM : UN AGENDA DES ÈVÈNEMENTS ET ANIMATIONS



Intégré dans le site internet, un agenda est tenu à jour avec tous les évènements qui se déroulent dans la commune : cérémonies communales, manifestations des associations, date de la collecte des papiers pour l'école, dates et heures des messes, jours de fermeture exceptionnelle du secrétariat de mairie, animations organisées par la commune,...

Il est même possible d'ajouter automatiquement cet agenda, et ses mises à jour, dans votre agenda électronique personnel.

PLUS DE 638 PERSONNES SUIVENT NOTRE PAGE FACEBOOK

En complément, 6 publications en format papier ont été distribuées cette année afin que tous les villageois disposent des informations essentielles.



➔ HOMMAGE AUX MALGRÉ-NOUS : 25 AOÛT 1942 / 2022

Le jeudi 25 août, c'est avec une chaleur caniculaire qu'a été commémoré les 80 ans du décret d'incorporation de force des alsaciens et mosellans.

En 1940, l'Alsace et la Moselle ne sont pas seulement occupées, mais annexées par l'Allemagne nazie.



Ce fut le début de très longues années d'oppression et de souffrance pour les familles alsaciennes qui, malgré cette effroyable épreuve, sont restées « Françaises de cœur ».

Durant cette sombre période, la population alsacienne a subi une intégration forcée dans le 3ème Reich qui est passée par différentes étapes, toujours plus douloureuses et ignobles. Ainsi, en 1941, les femmes et les hommes adultes ont été enrôlés dans le service du travail du Reich, puis en 1942, les enfants et les adolescents ont été obligés d'adhérer aux Jeunesses hitlériennes.

Mais, la pire et l'ultime étape intervient, le 25 août 1942, avec la publication d'un décret contraignant les Alsaciens à effectuer leur service militaire dans les rangs de formations militaires allemandes afin d'achever leur totale « nazification ». Avec cet enrôlement de force dans une armée étrangère, l'Allemagne nazie commettait un « crime de guerre » au regard du droit international.

Certains jeunes gens prennent la fuite au péril de leur vie. D'autres refusent fermement d'endosser l'uniforme de l'occupant, entraînant, dès lors, leur internement dans un camp.



Face aux terribles menaces de représailles qui pèsent sur leurs familles, plus de 134 000 Alsaciens et Mosellans – les « Malgré-Nous » – ont été contraints d'effectuer leur service militaire pour un pays qui les avait arrachés à leur Mère-Patrie.

Aux nombreuses souffrances physiques et morales, s'ajoute encore celle d'être injustement considérés, à leur retour de la guerre, comme des traîtres, voire comme des sympathisants nazis, alors qu'ils avaient été les victimes d'un régime criminel étranger.

Cette triste page de l'histoire a marqué profondément l'Alsace et ses habitants. En effet, très peu de familles alsaciennes ont été épargnées par ce traumatisme de l'incorporation de force.

La France n'ayant jamais reconnu l'annexion de l'Alsace-Moselle par l'Allemagne, et suite à des procédures au cas par cas qui ont duré plusieurs années après la fin de la guerre, tous les villageois inscrits sur le monument de la mémoire pour la seconde guerre mondiale, sont considérés comme « Malgrès-nous », incorporés de force et disposent de la mention « Mort pour la France » sur leur acte de décès.

N'oublions pas que l'histoire de la construction de l'Union européenne a commencé après la fin de la Deuxième Guerre mondiale. L'Europe était alors en ruines et il fallait tout reconstruire. Pour disposer de l'énergie et des matériaux nécessaires à la reconstruction, le 9 mai 1950, Robert Schuman, ministre français des affaires étrangères, appelle à la mise en commun des productions de charbon et d'acier de la France et de l'Allemagne, au sein d'une organisation ouverte aux autres pays.



Cette organisation constitue la première étape d'une Europe organisée économiquement mais avec la volonté initiale de maintenir une paix durable entre les Pays sur notre territoire européen.

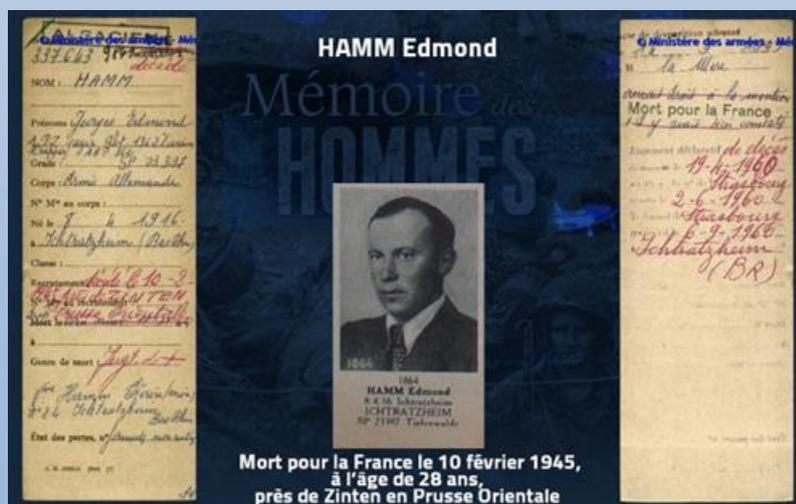
Le 5 mai 1949, 10 pays d'Europe occidentale établissent le Conseil de l'Europe, afin de promouvoir la démocratie, protéger les droits de l'Homme et l'État de droit. Son siège est fixé en France, à Strasbourg. La Convention européenne des droits de l'homme entre en vigueur le 3 septembre 1953.

Au fur et à mesure de l'histoire, cette organisation s'est étendue pour compter aujourd'hui 46 pays membres, regroupant 675 millions de personnes, qui reconnaissent ses principes de droits de l'Homme, de démocratie et d'État de droit.

Suite à la décision du Comité des Ministres du Conseil européen le 16 mars 2022, la Fédération de Russie, membre depuis 1996, cesse d'être un Etat membre du Conseil de l'Europe.

➔ ICHTRATZHEIMOIS INCORPORÉS DE FORCE DANS L'ARMÉE ALLEMANDE ET MORTS POUR LA FRANCE

Ils avaient entre 18 et 32 ans.



MÉMOIRE ET SOLIDARITÉ

Ministère des armées - Mém.
320122 3250 TUE
NOM: **HARTMANN**
Prénoms: *René, Alpha, René*
Grade: _____
Corps: *Armes Allemandes*
N° M° au corps: _____
Né le *17 3 1920*
Schiltzheim (Bas Rh.)
Classe: _____
Recrutement: _____
N° M° au recrutement: _____
Mort le *29 10 1944*
Marienburg (Allemagne)
Cause de mort: _____
Marienburg (Allemagne)
Sur le terrain 9/10
Fegersheim (Bas Rh.)
Etat des restes, etc.
229162 (France)
172122 (France)
Augment de salaire

HARTMANN René

Mémoire des HOMMES



1901
1901
HARTMANN René
17 & 20 Schiltzheim
FEGERSHEIM
Marienburg France

**Mort pour la France le 29/10/1944,
à l'âge de 24 ans, à Marienburg en Allemagne**

Ministère des armées - Mém.
320122 3250 TUE
NOM: _____
Prénoms: _____
Grade: _____
Corps: _____
N° M° au corps: _____
Né le _____
Classe: _____
Recrutement: _____
N° M° au recrutement: _____
Mort le _____
Cause de mort: _____
Etat des restes, etc. _____

Mort pour la France
accordé le 29 10 44

Habitant de Fegersheim, mais né à Ichtratzheim

Ministère des armées - Mém.
320122 3250 TUE
NOM: **LINGELSER**
Prénoms: *Charles, Alpha*
Grade: _____
Corps: *Armes allem.*
N° M° au corps: _____
Né le *29 9 21*
Schiltzheim B. Rhin
décedé le 16 11 1944
HEILBRONN (Allemagne)
Classe: _____
Recrutement: _____
N° M° au recrutement: _____
Mort le _____
Cause de mort: _____
Etat des restes, etc. _____
non touché
4 4 1944 44 BR

LINGELSER Charles

Mémoire des HOMMES



3197
3197
LINGELSER Charles
29/21 Heilbronn
SCHILTZHEIM
SP 6614 G. Zornhof

**Mort pour la France le 16 novembre 1944,
à l'âge de 23 ans, à Heilbronn en Allemagne**

Ministère des armées - Mém.
320122 3250 TUE
NOM: _____
Prénoms: _____
Grade: _____
Corps: _____
N° M° au corps: _____
Né le _____
Classe: _____
Recrutement: _____
N° M° au recrutement: _____
Mort le _____
Cause de mort: _____
Etat des restes, etc. _____

Mort pour la France
accordé le 16 11 44

17 11 1944

ALSACIEN
Ministère des armées - Mém.
320122 3250 TUE
NOM: **LINGELSER**
Prénoms: *Paul, Robert*
Grade: _____
Corps: *Armes Allemandes*
N° M° au corps: _____
Né le *12 4 26*
Schiltzheim (B.R.)
Classe: _____
Recrutement: _____
N° M° au recrutement: _____
Mort le *16 9 44*
Schlausenbach
sur le terrain 10/10
Etat des restes, etc. _____
sur le terrain 10/10
4 4 1944 44 BR

LINGELSER Paul

Mémoire des HOMMES



**Mort pour la France le 16 septembre 1944,
à l'âge de 18 ans, à Schlausenbach en Allemagne**

Ministère des armées - Mém.
320122 3250 TUE
NOM: _____
Prénoms: _____
Grade: _____
Corps: _____
N° M° au corps: _____
Né le _____
Classe: _____
Recrutement: _____
N° M° au recrutement: _____
Mort le _____
Cause de mort: _____
Etat des restes, etc. _____

Mort pour la France
accordé le 17-12-44

3 Janvier 1945
Schiltzheim
17 12 44

MÉMOIRE ET SOLIDARITÉ

MENNINGER Alphonse

Mémoire des HOMMES

Ministère des armées - M
N° 395350
NOM : MENNINGER

Prénoms : Alphonse

Grade :

Corps : 23331 all

N° M^e au corps :

Né le 2-1-1912
à Metz BR

Classe :

Recrutement :

N° M^e au recrutement :

Mort le 15-11-44
à Prusse Orientale

Cause de mort :
à Prusse Orientale
M. Bismarck, alle FISCHER
M 23 à ICHTRATZHEIM BR

État des pertes, n°
Mort déclarée
le 15-11-1944



3524 A
2124 A
MENNINGER Alphonse
2112 Eastern
ICHTRATZHEIM
1924 C Poland

Ministère des armées - M
N° 395350
Mort pour la France
le 15-11-44
à Prusse Orientale

**Mort pour la France le 15 novembre 1944,
à l'âge de 32 ans, en Prusse Orientale**

SCHAAL Joseph

Mémoire des HOMMES

Ministère des armées - M
N° 311607
NOM : SCHAAL

Prénoms : Joseph Ernest

Grade :

Corps : Armée Allemande

N° M^e au corps : 1188

Né le 19-2-1914
Ichtratzheim (R. Rh)

Classe : 5739160

Recrutement : IGERRERZERS

N° M^e au recrutement : 68-372

Mort le 14-3-1944
à PALADINO Russie

Cause de mort :
Prusse : Schaal (1914)
Père) 16 rue Principale
Ichtratzheim (R. Rh)

État des pertes, n°
Cot 93 OKW 167/126



4745
4745
SCHAAL Joseph
19-2-14 Ichtratzheim
ICHTRATZHEIM
SF 1914 B

Ministère des armées - M
N° 311607
Mort pour la France
le 14-3-44
à Paladino Russie

**Mort pour la France le 14 mars 1944,
à l'âge de 30 ans, à Paladino en Russie**

SCHAEFFER André Lucien

Mémoire des HOMMES

Ministère des armées - M
N° 302173
NOM : SCHAEFFER

Prénoms : André Lucien

Grade :

Corps : Armée Allemande

N° M^e au corps :

Né le 3-1-1924
à Schœber (R. Rhin)

Classe :

Recrutement :

N° M^e au recrutement :

Mort le 27-3-1944
à Tschina-Beljina
YUGOSLAVIE

à Prusse Orientale
M. Bismarck, alle FISCHER
M 23 à ICHTRATZHEIM BR

État des pertes, n°
Cot 93 OKW 167/126



Ministère des armées - M
N° 302173
Mort pour la France
le 27-3-44
à Tschina-Beljina
YUGOSLAVIE

**Mort pour la France le 27 mars 1944,
à l'âge de 19 ans,
à Tischina-Beljina en Yougoslavie**



ICHTRATZHEIM MARQUE SA SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE UKRAINIEN

Le 31 mars 2022, par délibération du conseil municipal, la commune d'Ichtratzheim marque son soutien avec le peuple ukrainien via l'octroi d'une aide financière au FACECO.

Créé en 2013, le FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) est un fonds de concours géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.



Ce fonds permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit).

Le FACECO constitue aujourd'hui l'unique outil de l'État donnant la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées.

6,8 millions d'euros ont été collectés au niveau national via le FACECO, permettant l'acheminement de matériel médical, de recherche et de sauvetage de victimes, de matériel de sécurité électrique des hôpitaux, d'abris d'urgence,...

Au niveau local, Ichtratzheim fait partie des 113 communes du Grand-Est ayant permis de rassembler la somme de 833 273€.



QUELQUES EXEMPLES DE MATÉRIEL ACHEMINÉ EN UKRAINE GRÂCE AU FACECO



Aide d'urgence

MÉMOIRE ET SOLIDARITÉ



27 ambulances



42 groupes électrogènes
pour les hôpitaux



6 véhicules de lutte contre les feux
1827 km de tuyaux



Transport de matériel avec les avions Dash 8 du Ministère de l'Intérieur (rations alimentaires, 1000 tentes, 1500 lits de camp et sacs de couchage, 7000 couvertures, 1 unité de production d'oxygène pouvant alimenter 500 patients,...)



« LA PAIX ET LA SOLIDARITÉ » PAR LES ENFANTS DE L'ÉCOLE

Les enfants, de maternelle au CM2, ont partagé leurs messages sur les valeurs olympiques et paralympiques qu'ils ont mis en place sur la passerelle qui relie les deux sites de l'école d'Hipsheim-Ichtratzheim.



Chaque année, le 23 juin, une journée est organisée pour promouvoir dans le monde entier les valeurs olympiques sur la base de trois piliers "bouger, apprendre et découvrir". En 2022 la thématique " La paix et la solidarité" est mise à l'honneur.

À deux ans des Jeux olympiques et paralympiques d'été de 2024 à Paris, la journée olympique donne également l'occasion de réaffirmer l'importance de la mesure de 30 minutes d'activité physique quotidienne dans les écoles primaires.

Les enfants ont atteint l'objectif qu'ils s'étaient fixé de parcourir collectivement à pied 2024 kms dans l'année, en référence aux JO 2024.

Les messages et dessins des enfants étaient visibles au niveau de la passerelle durant tout un week-end



LA PAROISSE SAINT GALL

2022 - REFONTE DE LA CLOCHE FÊLÉE

Depuis 1601, la ou les cloches rythment notre vie !

Elles annoncent, non seulement les offices, invitent à la prière, mais sonnent aussi en cas d'évènements civils importants ou exceptionnels comme les pandémies, les catastrophes...

Leur histoire jusqu'à ce jour, peu banale, reste le témoin de notre passé comme celui de notre avenir.

Alors, dès que le diagnostic est tombé, attestant que la cloche n°2 est fêlée, il était presque impensable que la paroisse ne s'engage pas à refondre une nouvelle cloche pour permettre au plénum de continuer de sonner en toute harmonie !

Ce n'était pas gagné d'avance, les difficultés étaient nombreuses et le challenge à relever était un réel défi.

Grâce à vous tous, venus de près comme de loin, soucieux de notre patrimoine, et en une année, nous avons pu financer et réaliser ce beau projet qui s'était imposé sans prévenir.

La Paroisse, le Conseil de Fabrique, vous remercient tous très chaleureusement sans oublier la CEA et la commune d'Ichtratzheim. Le partenariat privé/public a bien fonctionné à cette occasion.

Depuis, d'autres travaux –en plus- se sont déclenchés mais se sont révélés indispensables comme la pose d'un plancher dans le clocher. Nous craignons que d'autres suivent... Bien entendu, comme d'habitude, nous vous tiendrons au courant.



Un autre changement important : le Père Etienne Helbert a quitté la communauté de paroisses du pays de St Ludan et le Père Marc d'Hooge vient d'arriver.

Nous souhaitons un prompt rétablissement et une retraite bien méritée au Père Etienne Helbert, et une cordiale bienvenue au Père Marc d'Hooge.



➔ LE DEVOIR DE MÉMOIRE

➔ CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Après 2 ans de commémoration de l'armistice dans la stricte intimité de la municipalité pour raisons sanitaires, le 11 novembre 2022 a de nouveau permis à une cinquantaine de villageois d'honorer la mémoire des villageois qui ont donné leur vie pour nous permettre aujourd'hui de vivre libres dans une démocratie.

Le devoir de mémoire consiste à préserver et à transmettre aux plus jeunes la mémoire et les valeurs républicaines des hommes et femmes qui ont défendu le territoire et ses idéaux. La paix et l'histoire sont au cœur de l'apprentissage civique des générations futures. Cette cérémonie du 11 novembre fait partie du « Parcours citoyen » des enfants du village qui participent via la lecture de textes.

Les participants ont ensuite pu se réchauffer en mairie avec un café et découvrir l'histoire de l'abri de tranchée encore présent à Ichtratzheim-Faubourg.





11 novembre : découverte de l'histoire de l'abri de tranchée



PREMIÈRE GUERRE MONDIALE : L'ABRI DE TRANCHÉE D'ICHTRATZHEIM

Nombreux sont les villageois qui connaissent le « Bunker » d'Ichtratzheim-Faubourg, certains pour y avoir pénétré pour y jouer durant leur jeunesse, mais peu en connaissent son histoire souvent attribuée à la seconde guerre mondiale.



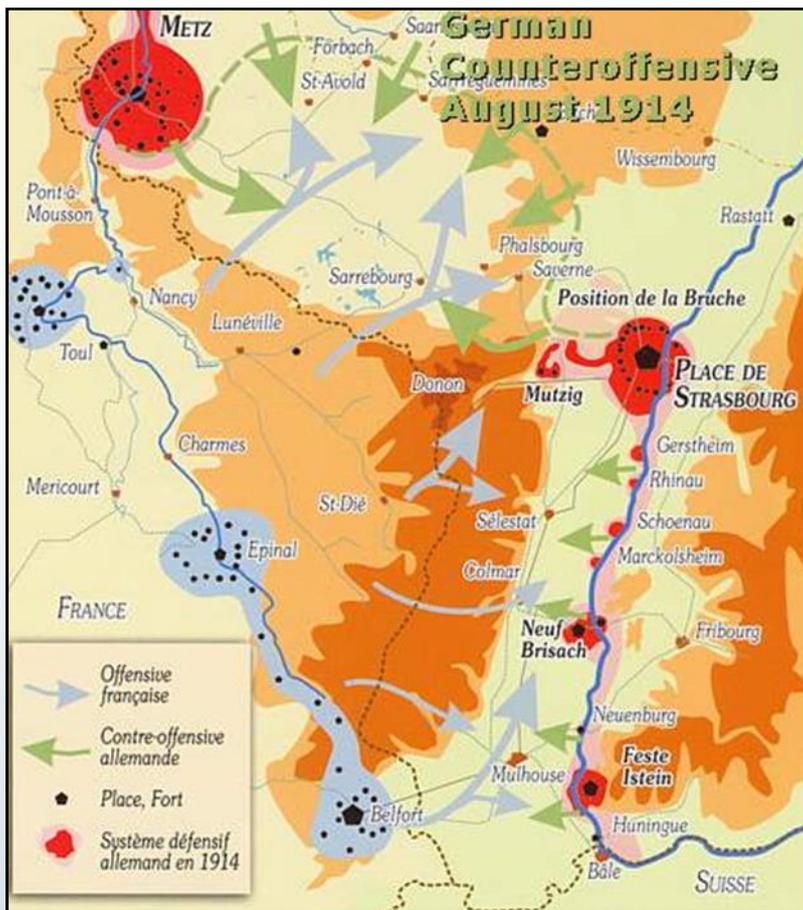
Les recherches réalisées par le Maire ont permis de mettre en évidence l'histoire de cette fortification de 1916 et directement liée à la première guerre mondiale.

Les informations et graphismes sont extraits de l'ouvrage «1870 -1918 - De la ceinture fortifiée de Strasbourg à la position de la Bruche» de Philippe Burtscher. Nous remercions aussi tous les bénévoles d'associations de valorisation de la mémoire et de l'histoire des fortifications, d'avoir aidé à retracer ce petit bout d'histoire d'Ichtratzheim.

En 1914, Strasbourg est la capitale du Reichsland, c'est-à-dire de l'Alsace et de la partie septentrionale de la Lorraine, annexées à l'empire allemand, en 1871.

Au début de la première guerre mondiale, Strasbourg doit, en liaison avec la position de la Bruche et la forteresse de Mutzig (Feste Kaiser Wilhelm II), barrer la plaine d'Alsace d'Est en Ouest pour arrêter toute offensive française provenant de Belfort. Strasbourg avait vu ses fortifications renouvelées à partir de 1872 par la construction d'une ceinture de 14 forts et d'une nouvelle enceinte urbaine. Mais ce dispositif est vite obsolète avec l'évolution des techniques militaires.

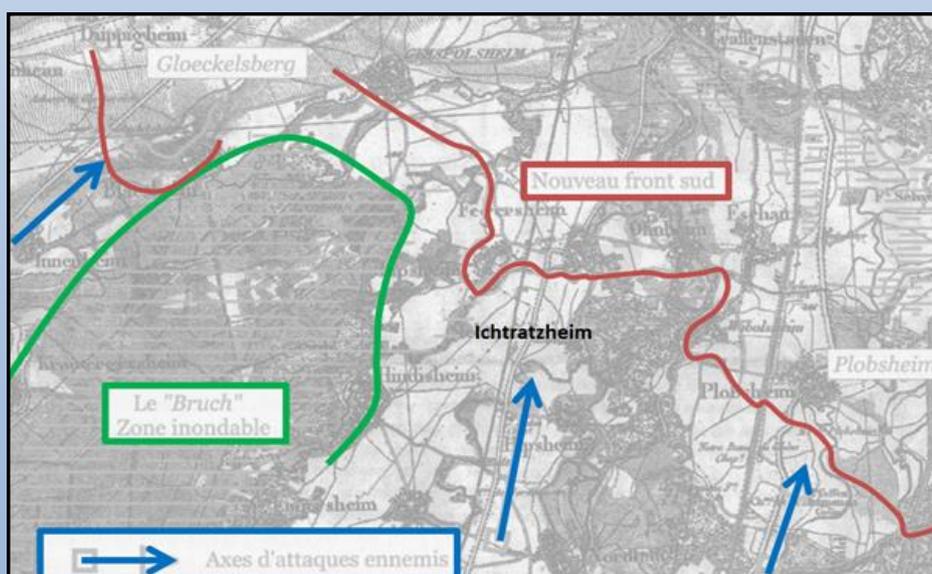
MÉMOIRE ET SOLIDARITÉ



Une fois la mobilisation proclamée en 1914, le gouverneur militaire de Strasbourg, Magnus von Eberhardt, a les pleins pouvoirs pour mettre à exécution le plan qui prévoit l'action combinée d'environ 40 000 travailleurs et d'une garnison de 60 000 hommes pour défendre la ville. Les travaux commencent dès les premiers jours d'août 1914 pour ne s'achever qu'en avril 1916. Environ 1000 ouvrages de béton de toutes tailles, des kilomètres de tranchées et de réseaux barbelés ont été édifiés de Strasbourg à Mutzig sur un front d'à peine 30 km et nommé « Le nouveau front Sud ».

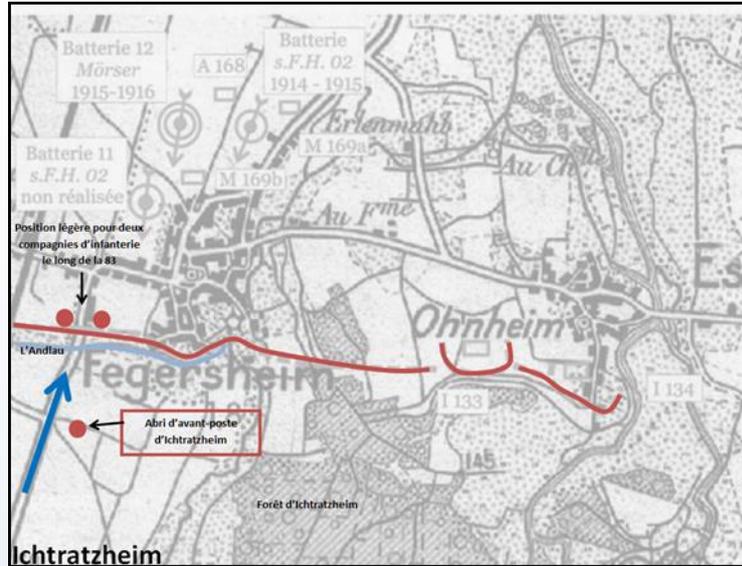
A proximité d'Ichtratzheim, seules les positions avancées du Gloeckelsberg (Blaesheim) et de Plobsheim auront atteint un niveau d'achèvement suffisant.

Le village de Fegersheim se trouve en première ligne. Sur la limite Sud du village, la rivière Andlau constitue un obstacle derrière lequel on pouvait implanter les retranchements de l'infanterie. Maisons et caves procurent des abris aux troupes et permettent l'économie de constructions spécifiques.

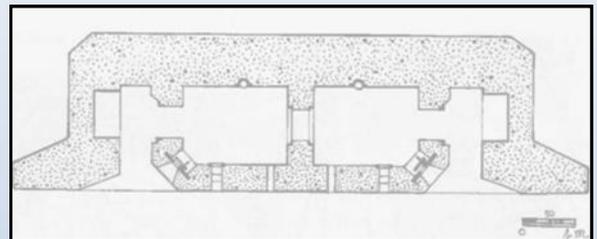
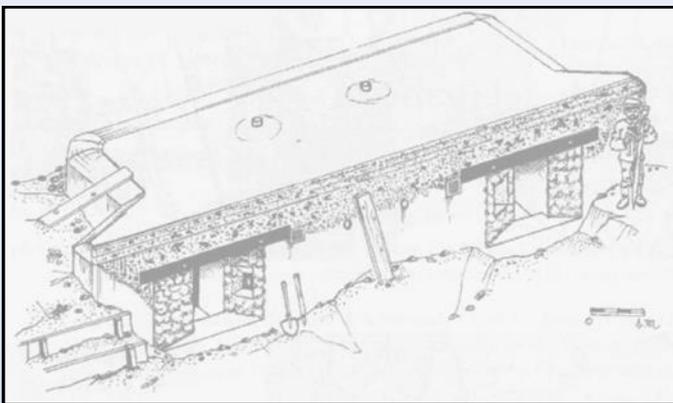


Une position pour deux compagnies d'infanterie a effectivement été construite au Sud de Fegersheim, de part et d'autre de l'actuel axe D83.

MÉMOIRE ET SOLIDARITÉ



C'est une position légère renforcée par quelques abris, dont celui d'Ichtratzheim, qui est intéressant par les techniques de camouflage qui y sont employées car caractéristiques des ouvrages les plus récents.



En Alsace, le front se stabilisant sur la crête des Vosges, Strasbourg devient une place de ravitaillement et une « ville hôpital » dotée d'une quarantaine d'hôpitaux militaires afin de pouvoir prendre en charge des dizaines de milliers de blessés.

Durant la Première Guerre mondiale, Strasbourg n'a jamais été sous la menace d'une attaque ou d'un siège de la part des Français.

Au fil du conflit de la première guerre mondiale, la défiance envers les Allemands grandit.

Fin novembre 1918, les troupes françaises sont donc accueillies en Alsace-Lorraine avec liesse : maisons pavoisées, arcs de triomphe dressés à l'entrée des villages et vivats de la foule enthousiaste. C'est un véritable « éblouissement tricolore ».

Célébration du 14 juillet 1919 à Ichtratzheim.
La joie des villageois d'être à nouveau dans
une Alsace libre et française.



➔ POLICE MUNICIPALE

La police municipale consiste à garantir l'ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique. Cette police est exercée par le Maire, les Adjointes et le service de la « Police municipale du Pays d'Erstein ».

Le rôle premier de la police municipale est de faire de la prévention (arrêtés municipaux,...), de s'assurer que les règles sont respectées (surveillance,...), de rappeler si nécessaire ces règles (rappel à l'ordre,...) et au final de prendre les mesures qui s'imposent à défaut de respect (verbalisation, transfert de l'individu à la gendarmerie,...).

➔ QUELQUES CHIFFRES, DU 1ER NOVEMBRE 2021 AU 31 OCTOBRE 2022

-Arrêté municipal permanent pris par le Maire : **2**

-Arrêté municipal temporaire : **7**

-Exercice communal de gestion de crise "risque majeur" : **1**

-Surveillance du village :

104h d'un policier

6 caméras de vidéo-protection qui surveillent 24h/24

-Rappel à l'ordre du Maire (selon le L132-7 du code de la sécurité intérieure) :

Au moment des faits : **4**

Ultérieurement et formalisé : **2**

-Verbalisations pour non-respect du code de la route : **67** (dont la très grande majorité pour le franchissement de la ligne continue en bas du pont de la RD83)

-**8** interventions en urgence du Maire et/ou du service de police municipale :

- Tentative de suicide dans un lieu public (SNCF) : **1**

- Secours à personne dans un lieu public : **1**

- Accident sur la voie publique avec des blessés :

Dans le village : **1** (2 cyclistes en cause)

Sur la RD83 : **1** (3 véhicules accidentés)

- Véhicule abandonné suite à un accident : **1** (en contrebas de la RD83)

- Rodéo urbain de motos : **1** (rodéo sur plusieurs communes, auteurs identifiés par nos caméras)

- Divagation d'animal : **1** (le propriétaire de l'animal qui cherchait son chien depuis des heures a été identifié par la police)

- Trouble à la tranquillité publique : **1**



Ces chiffres n'intègrent pas les multiples situations signalées par les villageois et gérées quotidiennement par la police municipale en lien avec la commune, mais qui ne relèvent pas de l'urgence. Ces chiffres n'intègrent pas non plus les situations relevant du domaine « privé » et n'impactant pas le rôle de police municipale du Maire (ex : secours à personne au domicile,...)

En cas d'urgence : contactez le 17

**Pour les situations non urgentes, contactez le secrétariat de la Police Municipale au 03 88 64 66 70,
ou par mail police.municipale@ville-erstein.fr**

➔ LES ACCIDENTS N'ARRIVENT PAS QU'AUX AUTRES

Respectons les règles pour notre sécurité et celle des autres

Signalez immédiatement au 17 une situation que peut générer un accident imminent.

Si vous vous posez la question de devoir appeler ou non, c'est qu'il faut appeler. Votre appel ne « dérange » pas la gendarmerie, leur métier consiste à éviter qu'un accident ne se produise

Contactez immédiatement le 18 en cas d'accident sur la voie publique



Mise en fourrière d'un véhicule en stationnement abusif sur la place du Village

Véhicule accidenté et abandonné



Rodéo urbain dans les rues de plusieurs villages, dont Ichtratzheim. Individus identifiés via la vidéoprotection de la commune.



Accident entre un véhicule et une moto de la Police Nationale sur la 83



Accident entre deux cyclistes



Panneau routier de la chicane dégradé. L'auteur a été identifié par la vidéoprotection de la commune. Il a pris en charge les frais de réparation du panneau.

PRÉVENTION

IDENTIFIER MON ANIMAL, C'EST LE PROTÉGER

L'identification permet à l'Etat d'assurer le suivi sanitaire, la sécurité des populations, le respect de l'environnement, la surveillance des pratiques commerciales, des importations et du trafic, grâce à la traçabilité de l'animal.

Si l'identification est obligatoire en France, elle constitue surtout le seul lien officiel entre un animal et son propriétaire. Parce qu'il n'y a qu'un propriétaire pour pouvoir reconnaître son animal parmi d'autres, seule l'identification garantit son identité aux yeux de tous.

Lancé en juin 2019, à l'occasion de la 1ère campagne d'envergure nationale de sensibilisation à l'identification des carnivores domestiques en France, menée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et I-CAD, le site pédagogique www.identifier-mon-animal.fr réunit l'ensemble des informations à connaître sur l'identification d'un animal et ses enjeux.

IMPORTANT : tenez à jour vos coordonnées (adresse, téléphone,...) sur I-CAD afin de permettre à la police municipale ou à la fourrière communale de vous contacter si votre animal est retrouvé www.i-cad.fr/



Après s'être perdu durant une journée en forêt, ce chien était épuisé et a été recueilli par des promeneurs. Après l'intervention du maire, l'appel à la Police a permis de lire la puce du chien, et grâce aux données à jour sur I-CAD, de contacter son propriétaire. Celui-ci cherchait son chien et s'attendait à une mauvaise nouvelle lors de l'appel par la police, mais au final « maître et chien » étaient heureux de se retrouver.

TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

-12

L'utilisation est interdite aux moins de 12 ans

135 € aux parents

Casque audio interdit **35 €**

Passager interdit **35 €**

25

Vitesse limitée à 25 km/h

135 €

+ **1 500 €** si la trottinette a été débridée

La trottinette doit être équipée : d'un avertisseur sonore, de freins, de dispositifs rétro-réfléchissants, de feux avant et arrière **11 €**

TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

Ce que dit la loi

Depuis le 1^{er} juillet 2020

€ Montant de l'amende en cas d'infraction

Hors agglomérations sur les routes autorisées aux EDPM*, le port du casque et d'un vêtement ou équipement réfléchissant est obligatoire **135 €**

Assurance obligatoire **Jusqu'à 3 750 €**

Il est interdit de rouler sur les trottoirs **35 €**

(*) EDPM : engins de déplacement personnel motorisés

Infographie Le JSL
Source : www.service-public.fr



LES BONS RÉFLEXES CONTRE LES CAMBRIOLAGES

Début octobre, des cambriolages ont été commis dans le secteur d'Erstein – Benfeld. Suite à un appel à la vigilance de la gendarmerie et relayé par la commune, quelques règles élémentaires sont rappelées.

Signalez immédiatement tout véhicule ou personne au comportement suspect en composant le 17 et en transmettant un maximum d'informations aux fins d'identification et de contrôle des individus. Appeler le 17 ne signifie pas qu'il faut être certain que l'individu est responsable, mais qu'une patrouille viendra le contrôler pour ôter le doute et peut être éviter des faits.

#contrelescambriolages

CONTRE LES CAMBRIOLAGES LES BONS RÉFLEXES AU QUOTIDIEN

- 

Installer des équipements adaptés et agréés (volets, éclairage programmé, détecteur de présence, système d'alarme)
- 

Photographier ses objets de valeur, les placer en lieu sûr et garder les factures
- 

Confier le double des clés à une personne de confiance, ne pas les cacher à proximité de son domicile

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Place_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

#contrelescambriolages

CONTRE LES CAMBRIOLAGES LES BONS RÉFLEXES AVANT DE PARTIR EN VACANCES

- 

Ne pas diffuser ses dates et lieux de vacances sur les réseaux sociaux
- 

Signaler son absence à son entourage (famille, ami, voisin)
- 

Faire suivre son courrier et transférer sa ligne fixe sur son téléphone mobile
- 

Créer l'illusion d'une présence (programmateur pour la lumière, la TV, etc.)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Place_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

➔ QUELQUES DONNÉES DU RADAR PÉDAGOGIQUE

Pour rappel, la vitesse est limitée à 30km/h dans la rue du Château et à 20km/h dans les autres rues du village.



Les données du radar sont à prendre avec prudence, car certains véhicules sont détectés avant l'entrée dans le village à 30 km/h.

Moins de 30 km/h : respecté par 40% des automobilistes

32 km/h : vitesse maximale de 50% des automobilistes

33 km/h : la vitesse moyenne enregistrée

42km/h : vitesse maximale de 85% des automobilistes

42 km/h à 50km/h : vitesse de 8,2% des automobilistes

Plus de 50 km/h : vitesse de 6,8% des automobilistes



➔ RISQUES MAJEURS

Un exercice de gestion d'une crise liée à un risque majeur a été réalisé en 2022 par les élus communaux. Cet exercice a permis de mieux se familiariser avec l'organisation à mettre en œuvre, aux réflexes à avoir, à la gestion intégrant le stress de l'urgence,...

➔ C'EST QUOI UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou technologique dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Le risque majeur est caractérisé par:

- une faible fréquence (on finit par oublier et on perd la « mémoire du risque »).
- une forte gravité (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes).

Submersion	Rupture d'ouvrages	Neige Vent	Climat	Mouvements de terrain	Volcan Séisme	Activités technologiques	Transport marchandises dangereuses
 inondation lente	 aval d'une digue	 chute abondante de neige	 cyclones	 zone exposée aux glissements de terrain	 activité volcanique	 activités industrielles	 transport de marchandises dangereuses
 inondation rapide	 aval d'un barrage	 avalanche	 feux de forêt	 cavités souterraines	 sismicité	 stockage de gaz	 conduites fixes de matières dangereuses
 submersion marine		 tempêtes fréquentes		 marnières		 unité nucléaire	
				 sécheresse			

➔ QUELS SONT LES RISQUES MAJEURS À ICHTRATZHEIM ?

Les principaux risques majeurs identifiés par la Préfecture à Ichtratzheim sont :

- Submersion par inondation, notamment dans, et à proximité, de la zone du Ried et des cours d'eau
- Météorologiques et climatiques (tempête, neige, pollution atmosphérique,...)
- Séisme
- Transport de matières dangereuses par voie routière, ferroviaire et par canalisation de gaz (gazoduc)

QU'EN EST-IL DU RISQUE LIÉ À LA RADIOACTIVITÉ ET DE LA DISTRIBUTION D'IODE ?

Un plan a été approuvé par Arrêté du 03 mai 2022 par les services de la préfecture du Bas-Rhin. Il prévoit que chaque commune mette en œuvre une distribution de comprimés d'iode aux habitants afin de faire face à un risque d'accident nucléaire majeur. Aucun stock d'iode n'est présent en commune, le plan prévoit une organisation de mise à disposition des communes depuis des stocks départementaux.

En effet, dans les zones susceptibles d'être contaminées par un élément radioactif, la prise de comprimés d'iodure de potassium constitue une action complémentaire de protection des populations, en saturant momentanément la glande thyroïde, afin d'empêcher la fixation des isotopes radioactifs de l'élément, diminuant ainsi les risques de cancer de la thyroïde.

D'autres mesures comme le confinement, l'évacuation, ou la simple restriction de la consommation d'eau et d'aliments peuvent être décidées par la préfecture.



QUELS SONT LES PUBLICS VISÉS PAR LA DISTRIBUTION D'IODE ?

La distribution est ciblée prioritairement vers les enfants (0 à 12 ans), les adolescents (12 à 20 ans), les femmes enceintes et allaitantes car il s'agit des populations les plus sensibles à l'iode radioactif. Il s'agit donc de la population PRIORITAIRE dans une première phase de distribution.

Au-delà de 40 ans, le risque de cancer de la thyroïde est plus faible, cependant le plan de distribution prévoit que toute la population ait accès aux comprimés. Les adultes sont donc considérés comme population non prioritaire, ciblée par la 2^e phase de distribution.

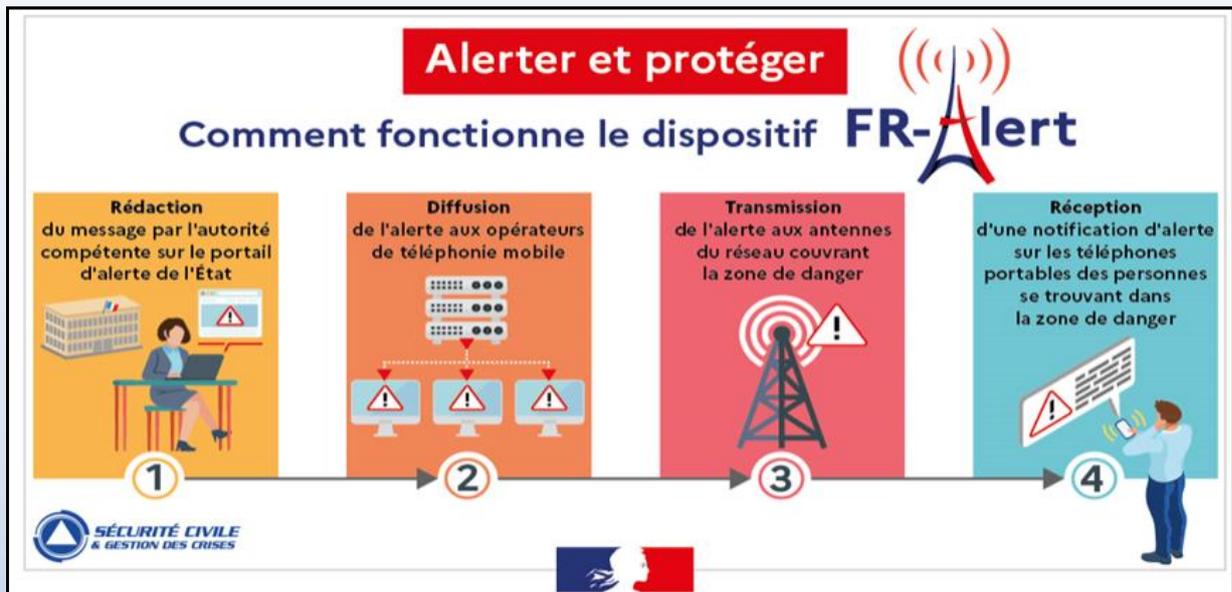
FR-ALERT

FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations. Déployé sur le territoire national depuis fin juin 2022, FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentric de un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.



Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent ou un risque majeur, vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux. La réception de cette notification ne nécessite aucune installation préalable sur votre téléphone. En fonction de la marque du téléphone mobile, de l'opérateur et de l'endroit dans lequel vous vous trouvez au moment de l'envoi de l'alerte, des délais de réception différents des notifications pourront être constatés.

Cet outil est complémentaire aux systèmes d'alerte existants (plus de 2 000 sirènes raccordées à un logiciel de déclenchement à distance, l'activation des médias TV et radio pour diffusion des messages d'alerte et d'information sur leurs antennes ainsi que la mobilisation des comptes institutionnels sur les réseaux sociaux...) et constitue une réponse adaptée à un large périmètre de risques et de menaces.



COMMENT RÉAGIR FACE À UN RISQUE MAJEUR ?

Ce qu'il faut faire :

- Se conformer aux consignes reçues par les services de secours ou les autorités (évacuer ou confiner)
- Ecouter la radio (Radio-France:101.4MHz, France-Info:104.4MHz ; radios locales,...)
- Disposer de son kit d'urgence



Ce qu'il ne faut pas faire :

- Fumer (fuite éventuelle de gaz)
- Chercher les enfants à l'école ; l'équipe enseignante s'en occupe dans le cadre d'un plan de mise en sûreté. Si la classe est confinée, vous ne pourrez de toute manière pas chercher votre enfant.
- Téléphoner, sauf en cas de nécessité vitale (pour éviter l'encombrement des réseaux et libérer les lignes pour les secours)



	<h2>Confinement</h2>		<h2>Évacuation</h2>
<ul style="list-style-type: none"> -Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche -Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer -Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation -Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides -Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues 		<ul style="list-style-type: none"> -Couper les réseaux (gaz, électricité, eau) -Sortir du logement avec son kit d'urgence -Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation -Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues 	

LA SIRÈNE COMMUNALE : RECONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE



Un essai de la sirène est réalisé le premier mercredi du mois à 12h00.

A l'audition du signal sonore d'alerte aux populations le réflexe à avoir est d'immédiatement **se confiner**, et non pas de sortir de chez soi pour voir ce qui se passe.



UN REGISTRE COMMUNAL POUR LES PERSONNES NÉCESSITANT UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

Les **personnes nécessitant une attention particulière en cas de risque majeur** (personne nécessitant une assistance médicale/soins réguliers, personne à mobilité réduite, personne isolée, personne présentant un handicap,...) peuvent se déclarer en mairie afin d'être pris en charge de façon adaptée. Ce registre sert également pour l'identification des personnes faisant l'objet d'une attention particulière en cas de canicule.

Cette inscription permettra à la commune d'apporter une « réponse » appropriée aux personnes inscrites.

Plus de détails sur <https://www.ichtratzheim.fr/risques-majeurs/>



PRÉPARER SON KIT D'URGENCE



Objets et articles de première nécessité pour faire face à une situation d'urgence. **Regroupez-les et placez-les dans un endroit facile d'accès.**



EAU

Six litres par personne en petites bouteilles



OUTILS DE BASE

Couteau de poche multifonction, ouvre-boîte...



NOURRITURE DE SECOURS

consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc.



LAMPE DE POCHE

avec deux jeux de piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo)



BOUGIES

avec allumettes ou briquet



RADIO

avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle



TROUSSE MÉDICALE

de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, anti-diarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc. ainsi que vos médicaments de traitement en cours



UN DOUBLE DES CLÉS DE MAISON

pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite



UN DOUBLE DES CLÉS DE VOITURE

pour éviter de les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route



VOS PAPIERS D'IDENTITÉ

ainsi qu'une photocopie de vos papiers d'identité



UN TÉLÉPHONE PORTABLE

avec batterie chargée



ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT

PENSEZ ÉGALEMENT À :

- Des vêtements et chaussures de rechange
- Du papier hygiénique et un essentiel d'hygiène personnelle
- Un sac de couchage
- Des jeux divers : cartes, dés, dominos, etc. Si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps
- Un sac plastique pour protéger les objets de valeur et les papiers importants.

Pour en savoir plus : gouvernement.fr/risques



GOUVERNEMENT.fr

LE SDIS



Le monoxyde de carbone - CO

Avec une centaine de décès en moyenne chaque année, **le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de décès par intoxication en France.**

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un **gaz incolore, inodore et insipide.**

Il résulte d'une combustion incomplète, quelle que soit la source d'énergie (gaz, bois, charbon, fioul...) accentuée par une mauvaise aération ou ventilation.

Exemples : un chauffage mal réglé, des aérations obturées...

On trouve aussi du monoxyde de carbone dans les gaz d'échappement des moteurs thermiques et dans les fumées d'incendie.

Toxique, le monoxyde de carbone agit comme un gaz asphyxiant : il prend la place de l'oxygène dans le sang.

Dans certaines proportions, ce gaz peut devenir inflammable et explosif.

Quels sont les symptômes d'une intoxication ?

- Maux de tête
- Vertiges
- Nausées
- Perte de connaissance

Les sujets les plus atteints ressentent une faiblesse dans les membres, deviennent somnolents puis comateux.

Que faire si une intoxication est soupçonnée ?

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- Arrêter si possible les appareils à combustion.
- Évacuer les locaux au plus vite.
- Appeler les secours (18).
- Ne pas réintégrer les locaux avant d'avoir reçu l'avis des secours ou d'un professionnel.

Comment interviennent les sapeurs-pompiers ?

Les sapeurs-pompiers du Bas-Rhin sont dotés d'appareils mesurant le monoxyde de carbone à la fois dans l'air ambiant et dans l'air expiré.

Confronté à une situation d'intoxication au monoxyde de carbone, les sapeurs-pompiers placent immédiatement la victime sous oxygène. Dans certains cas, la personne peut même être hospitalisée pour une administration d'oxygène hyperbare (caisson médicalisé avec administration d'oxygène sous pression).



Échelle de toxicité en particules par million (ppm) du monoxyde de carbone expiré

- < 25 : néant (taux retrouvé chez les individus non fumeurs en ville)
- < 50 : néant (taux retrouvé en général chez les fumeurs)
- 50 à 170 : céphalées et troubles moteurs
- 170 à 330 : coma agité
- > 330 : décès immédiat

➔ DES LIGNES TÉLÉPHONIQUES AÉRIENNES DÉMONTÉES

Dans le cadre de travaux de voirie réalisés lors du précédent mandat, nous avons fait le choix de retenir une option au marché de travaux afin de mettre en souterrain les gaines téléphoniques. Le choix avait été fait d'attendre le déploiement progressif de la fibre optique dans ces nouvelles gaines pour pouvoir supprimer des lignes téléphoniques aériennes. Déjà réalisé au faubourg lors des travaux sur la RD83, le démontage de deux mâts téléphoniques dans la rue du Château a été réalisé cette année. Un autre mât est encore en cours de suppression dans la rue de la Scheer.

La suppression des mâts téléphoniques, et des câbles liés, rehausse l'esthétique globale d'une rue, et protège mieux le réseaux des aléas extérieurs. Il ne reste donc plus qu'une partie de la rue du Château concernée par un réseau téléphonique aérien.





➔ OBJECTIF 2030 « GÉNÉRATION SANS TABAC »



La Commune et le Comité du Bas-Rhin de la Ligue contre le cancer soutiennent tous les fumeurs qui souhaitent diminuer ou réduire leur consommation de tabac !

Depuis 2018 un partenariat entre la Commune et la Ligue contre le cancer vise à dénormaliser la consommation de tabac, notamment via des communications régulières et la création d'un « espace sans tabac ».

➔ LE TABAC, 1ère CAUSE DE CANCERS ÉVITABLES

Les récentes évolutions à la baisse du tabagisme en France constituent une avancée majeure pour la santé publique, qui doit encore être soutenue, car les entrées dans le tabagisme des jeunes français restent parmi les plus élevées d'Europe. Tous les ans, 75 000 décès sont attribuables au tabagisme, soit 13% des décès survenus en France métropolitaine, dont 45 000 par cancers.

Des lois efficaces protègent des millions de personnes dans le monde des dangers de la fumée de tabac dans les lieux clos à usage collectif.

Mais pour améliorer la santé et dénormaliser le tabagisme, de plus en plus de pays élargissent ces mesures aux espaces extérieurs.



➔ QUELQUES ÉTAPES DE LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME

Loi Veil du 9 juillet 1976 :

- Il est interdit aux fabricants de produits du tabac de parrainer des événements s'adressant à un public mineur
- Sur les paquets de cigarettes la mention « abus dangereux » est apposée

Loi Evin du 10 janvier 1991:

- Interdiction du tabac dans les locaux à usage collectif et les transports, sauf en zone "fumeurs"

1er février 2007 :

- Il est totalement interdit de fumer dans l'enceinte des écoles, des collèges et des lycées (bâtiments et espaces non couverts)
- Tous les locaux des bâtiments des administrations et des entreprises, qu'ils soient à usage collectif ou individuel sont entièrement non-fumeur, y compris les bureaux à usage individuel

29 juin 2015 :

- décret d'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeux (ex: terrain de jeux de la place du Village)

23 novembre 2018 :

- En présence des enfants de l'école et de la Directrice du RPI Hipsheim-Ichtratzheim, une convention de partenariat a été signée par Grégory Gilgenmann, Maire, et Gilbert Schneider, Président de la ligue contre le cancer du Bas-Rhin, afin de créer un espace sans tabac aux abords de l'école d'Ichtratzheim

➔ ESPACE SANS TABAC, UN LABEL TRÈS SOUTENU PAR L'OPINION PUBLIQUE

L'enquête menée par IPSOS en janvier 2020 montre que lorsqu'il s'agit de protéger l'entourage de la fumée du tabac dans certains lieux, l'adhésion est élevée, et particulièrement lorsque les enfants y sont présents.

Les personnes interrogées soutiennent l'interdiction de fumer à :

- 89% dans les parcs et jardins publics,
- 86% aux abords des établissements scolaires,
- 81% sur les plages

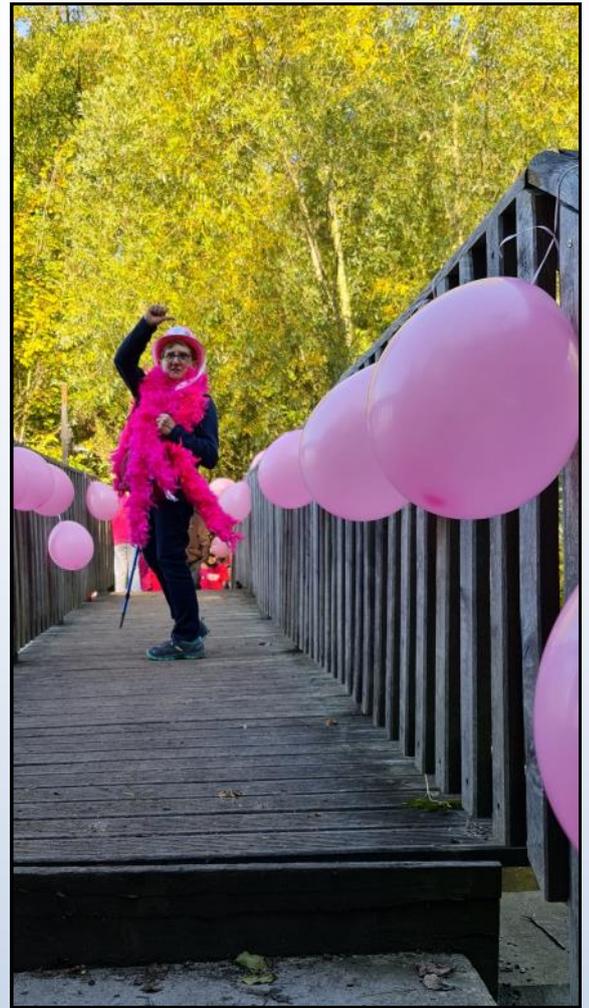


➔ LA MARCHÉ « OCTOBRE ROSE »



Dimanche 9 octobre, la marche Octobre Rose traverse le village

Le ruban rose réalisé par des élus est source de nombreuses prises de photos.





ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG D'ICHTRATZHEIM - ADSI

L'objectif premier de l'association est de promouvoir le don du sang à un échelon local. Ainsi, en partenariat avec l'EFS (Etablissement Français du Sang), l'ADSI a pour responsabilité d'organiser chaque année à Ichtratzheim une collecte de sang.

Elle a également à cœur de proposer des temps de rencontres et de convivialité au sein du village par le biais d'animations ou de manifestations diverses.

Depuis que l'ADSI a été relancée, la dynamique ne cesse de se poursuivre. Et cela s'est concrétisé en 2022 par l'arrivée de 6 nouveaux membres au sein du comité. A ce jour, l'ADSI est composée de 14 membres actifs et motivés.

Lors de la dernière assemblée générale, M. David GARRIEN et Mme Marielle BOUCHARA ont été élus respectivement Président et vice-Présidente de l'ADSI.

Nous remercions Mme Cécilia MOCA SKORACKI qui a quitté son poste de Présidente et qui reste présente dans le comité.

En 2021, pour la première fois de son histoire, l'ADSI s'est lancé le défi d'organiser un marché de Noël.

Malgré le contexte sanitaire, l'inconnu des contraintes d'organisation ainsi que la prise de risques, nous avons réussi à relever ce défi avec l'aide et la solidarité des bénévoles, le soutien des entreprises, de la commune et des associations. Nous remercions chaleureusement toutes ces personnes (qui se reconnaîtront) ainsi que le public venu nombreux.

La réussite de cet événement nous a donné l'envie de renouveler l'expérience et de proposer une 2ème édition le 26 novembre 2022.



SÉCURITÉ ET SANTÉ



Pour Halloween, petits et grands ont pu parcourir les rues de notre village pour la chasse aux monstres et sorcières. Tous ont pu profiter des gourmandises offertes par les villageois, ainsi que d'une « vilaine » soupe offerte par l'ADSI. Tous les participants au concours de citrouille et de dessins ont aussi animé cet évènement et ont tous été récompensés par des cadeaux.



Nous tenions aussi à remercier tous les donateurs pour leur venue à notre collecte annuelle qui s'est déroulée ce vendredi 08 juillet.

La saison estivale est toujours une période délicate pour l'EFS car les dons sont moins nombreux et les besoins plus importants.

Grâce à la mobilisation des donateurs, nous sommes heureux de vous annoncer les résultats de cette collecte record :

65 personnes se sont présentées.

59 prélèvements effectués - Nouveau record ADSI

12 primo-donneurs – C'est exceptionnel

Proportionnellement à la taille de notre petit village, soit 287 adultes, cela représente **20,5%** de participants – **Ce ratio est tout simplement INCROYABLE.**

A tous les donateurs, vous êtes les acteurs de cette réussite et au nom des malades, des membres de l'ADSI, nous vous remercions chaleureusement et vous invitons à continuer votre engagement auprès des malades. ***Ensemble, sauvons des vies !***

Nous vous communiquerons dès que possible la date de notre collecte 2023.

N'hésitez pas à consulter régulièrement notre page FaceBook.



Pour l'ADSI
Ilhame FARHAT et David GARRIEN

➡ ASSOCIATION « BIEN ÊTRE »

Mettre l'activité physique au cœur de nos priorités, en suivant les recommandations médicales, constitue une mesure simple et accessible à tous. Elle améliore l'humeur et la vitalité, suscite un sentiment de fierté et de bien-être général, augmente la capacité de concentration, facilite l'accomplissement des activités quotidiennes, réduit le stress et favorise le sommeil.

Voilà tout ce que vous pouvez découvrir par vous-même en venant nous rejoindre le mercredi de 20h30 à 21h30 dans la grande salle de la Mairie, mise à notre disposition, sauf pendant les vacances scolaires.

➔ UNE NOUVELLE RENTRÉE REMPLIE DE JOLIS PROJETS

Notre école accueille cette année 126 élèves dont 43 sont scolarisés dans les deux classes à Ichtratzheim. Les élèves ont retrouvé des salles et des locaux aménagés afin de travailler dans les meilleures conditions. En effet, tout l'été, les municipalités avaient œuvré pour terminer à temps les travaux engagés. Merci beaucoup!

L'année a commencé par quelques notes de musique puisque tous les élèves se sont rassemblés pour chanter à l'unisson. Les élèves musiciens nous ont également offert un mini concert.

Les enseignants étaient heureux de retrouver les élèves sans protocole Covid, ce qui leur a permis de mettre en place de nombreux projets. L'équipe enseignante s'organise pour apprendre aux enfants de façon ludique tout en gardant son esprit solidaire. C'est pourquoi, les enfants mèneront différentes actions solidaires : écriture de lettres pour Noël aux militaires qui travaillent loin de chez eux, écriture de lettres pour les seniors des villages afin de leur souhaiter une belle année 2023, participation le jeudi 1^{er} décembre à la course du téléthon pour soutenir les enfants malades.

Cette année, toutes les classes participeront à une semaine dédiée aux arts. Ce sera l'occasion pour les enfants d'explorer un monde nouveau et d'apprendre en s'amusant. A l'issue de cette semaine, les enfants pourront montrer leur travail à leurs parents, lors d'un spectacle.



A l'occasion de la semaine du goût, les enfants de maternelle ont cuisiné les recettes du livre Rumpelsbuch de David Schnée. Les élèves d'élémentaire ont, quant à eux, étudié les textes de ce livre et ont eux-mêmes produit différents écrits qu'ils ont pu partager avec David Schnée, lui-même, puisqu'il est venu à l'école toute une journée. En plus de ce formidable partage, les enfants ont pu, au travers de leurs questions, découvrir le métier d'écrivain.



Les élèves de CP, CE1, CE2 avaient également travaillé sur les illustrations de ce livre et avaient pu découvrir, au travers des photos, « la vie d'avant ». Ils ont enrichi cet apport historique en visitant le musée alsacien.



L'équipe enseignante continue son travail auprès des enfants pour leur donner envie d'apprendre et vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et une excellente santé pour l'année 2023.



L'association "La Passerelle Hipsheim-Ichtratzheim", a été créée sous l'impulsion d'un groupe de parents d'élèves il y a 9 ans avec pour objectif de proposer et d'organiser des activités en faveur des écoles d'Hipsheim et d'Ichtratzheim, des élèves et de leur famille. L'association compte à ce jour 61 familles adhérentes représentant 81 enfants et fêtera fin 2023 son 10^{ème} anniversaire.

Ainsi, pour l'année scolaire 2022/2023, l'association organisera des manifestations incontournables et par ce biais favorisera des temps d'échange et de convivialité pour les enfants et pour les adultes.

Fête d'Halloween : 30 octobre 2022, la traditionnelle chasse aux bonbons avec à la clef un goûter (chocolat chaud offert aux enfants et vente de Mannele et de vin chaud) à la Dimière d'Hipsheim.

Noël : 17 décembre 2022, l'association participera au marché de Noël d'Hipsheim, elle distribuera les cadeaux de Noël aux enfants membres et tiendra un stand crêpes.

Chandeleur, Carnaval : 11 février 2023, le lieu et l'activité sont encore en cours de réflexion, les membres du comité ont déjà de très bonnes idées afin d'offrir un super moment de partage et d'amusement aux enfants.

Pâques, Chasse aux œufs : 02 avril 2023

Kermesse de fin d'année : 30 juin 2023, avec encore beaucoup de jeux pour les enfants, une tombola, et une petite restauration comme à son habitude.

La Passerelle soutient activement les projets et actions des enseignants et supportera encore cette année les écoles à hauteur d'un montant de 2500 euros. Cette participation financière a pour but d'aider à l'organisation des sorties scolaires, des spectacles, à l'achat de matériel pédagogique et ludique. Lors de la saison 2021/2022 l'association a notamment organisé en collaboration avec la mairie d'Hipsheim, la vente de fleurs pour la fête des mères et a ainsi pu acheter le matériel pour la confection du sentier pieds nus dans la cour et l'achat d'une armoire à pharmacie pour l'école d'Hipsheim.

Cette année le comité de direction a été renouvelé entièrement lors de l'assemblée générale.

La présidente Sylvie CASPAR passe le flambeau à Sylvio MULLER

La vice-présidente Frédérique CROIZET est remplacée par Sabrine VAN DE KAMP

Une vice-présidente adjointe Emilie SCHELL voit le jour

La secrétaire Karine MULLER est remplacée par Céline KUNERT

Le trésorier Sylvio MULLER est remplacé par Philippe GRAMFORT

La nouvelle équipe est en train de prendre ses marques, elle est soutenue et aidée par l'équipe précédente, c'est une très belle marque d'entraide.

La force de notre association repose sur la générosité. Vous qui avez toujours la volonté d'aider, qui partagez votre savoir-faire, vos bons conseils, vos idées et votre bonne humeur nous exprimons toute notre gratitude. Merci à vous, parents membres, communes, entreprises locales pour votre soutien et votre implication. Votre présence nous sera toujours précieuse !

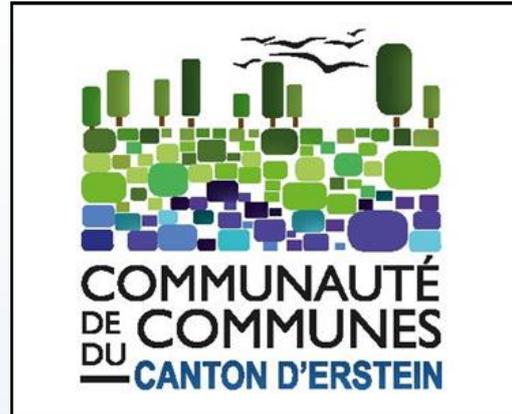


Le comité de direction.

➔ PETITE ENFANCE

Dédiés à la petite enfance, les trois Relais Petite Enfance (RPE) de la CCCE offrent un ensemble de services aux assistants maternels, aux enfants qui leur sont confiés et aux parents-employeurs.

Ces lieux d'information, d'écoute, d'échange ont pour but d'accompagner, parents comme professionnels, dans les démarches, telles que : la recherche d'un mode d'accueil, informations législatives, soutien à la parentalité, informations sur la demande d'agrément, etc.



Jeu, découverte, expérimentation et éveil sont également au programme. En effet, ils proposent aussi des matinées d'éveil aux jeunes enfants sur le temps d'accueil avec les assistants maternels ou avec les parents. Le programme trimestriel est disponible sur le site www.cc-erstein.fr et dans votre mairie.

Pour prendre rendez-vous ou participer à une animation, vous pouvez contacter le RPE de votre secteur :

ERSTEIN

rpe.erstein@cc-erstein.fr

03 88 21 25 51

Les guichets uniques de Benfeld (03 90 57 89 21) et d'Erstein (03 88 58 88 62) restent également à votre disposition pour toutes demandes d'information : guichetunique.enfance@cc-erstein.fr

Le Pôle Familles et Culture vous souhaite de belles rencontres au sein de nos relais.



➔ LA COMPAGNIE « ACTÉMO THÉÂTRE » EST EN RÉSIDENCE ARTISTIQUE SUR VOTRE TERRITOIRE

De 2022 à fin 2024, les artistes de la compagnie Actémo Théâtre vont être présents et intervenir régulièrement sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE) dans le cadre d'une **résidence artistique de territoire**.

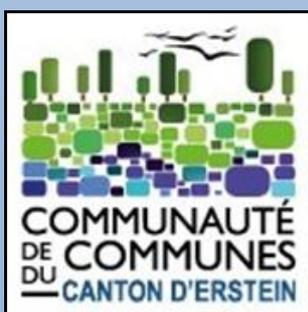
Parce que le spectacle vivant ne se fait pas seulement dans les villes et dans les théâtres, la Compagnie et la Communauté de Communes ont fait, ensemble, le pari de créer des rencontres et des échanges entre artistes et habitants, de faciliter l'accès des habitants à un ensemble d'expériences artistiques aux travers de nombreux temps : spectacles, ateliers de découverte et de pratique artistique dans les écoles, collèges, lycées, médiathèques ... et même chez l'habitant !

De nombreux projets que vous pourrez découvrir et auxquels vous pourrez participer en contactant Elsa Loeffel, chargée de développement au sein de la compagnie, à l'adresse : production@actemo-theatre.fr



En 2023 à Ichtratzheim ...

Pour le printemps 2023, la Compagnie Actémo Théâtre jouera dans votre commune sa pièce « Projection privée ». Un Vaudeville moderne où l'amant, la femme, la maîtresse mais aussi la télévision forment un quatuor détonnant ! Le spectacle se jouera dans un endroit plutôt inhabituel et en toute intimité, mais surprise... on vous en dit très bientôt davantage. Gardez l'œil ouvert...



➔ NAISSANCES



- **DEMIR Eren**, né le 21 / 02 / 2022
à Schiltigheim
Fils de DEMIR Ercan et OZTURK Melek

- **KLAUSER Edgar**, né le 22 / 02 / 2022
à Strasbourg
Fils de KLAUSER Andreas et SAIER Stéphanie



- **PERRIN Charlie**, né le 22 / 02 / 2022
à Schiltigheim
Fils de PERRIN Tristan et SCHWAAB Jessica

- **BRONNER Timothé**, né le 06 / 08 / 2022
à Schiltigheim
Fils de BRONNER Maxime et HUBER Marina



- **FLORIDO Loann**, né le 30 / 08 / 2022
à Strasbourg
Fils de FLORIDO Michael et FOESSEL Perrine

- **SPRAUEL Alix**, née le 27 / 03 / 2022
à Strasbourg
Fille de SPRAUEL Yannick et GOETZ Madeline



- **DAHM Chloé**, née le 13 / 11 / 2022
à Strasbourg
Fille de DAHM Julien et ROTH Céline

➔ MARIAGES



FELDIS Jacky et NYANGONO Paule,
le 29 / 01 / 2022



DAHM Julien et ROTH Céline,
le 23 / 04 / 2022



WEISS Sylvain et SCHWEITZ Lucie,
le 11/06/2022



BELUZE Jérémy et DE ANGELIS Audrey,
le 27 / 08 / 2022



GRANDS ANNIVERSAIRES



80 ans : **Monsieur SCHAAL Robert**

né le 07 / 01 / 1942

80 ans : **Monsieur NUSS Richard**

né le 13 / 01 / 1942



80 ans : **Monsieur SCHAAL Louis**

né le 23 / 01 / 1942

80 ans : **Monsieur SCHMITT Edmond**

né le 30 / 04 / 1942



80 ans : **Monsieur RODRIGUES Alfredo**

né le 28 / 07 / 1942

85 ans : **Monsieur TISSERAND André**

né le 20 / 09 / 1937



90 ans : **Madame SCHUMPP Marie-Andrée**

née le 30 / 11 / 1932



ILS NOUS ONT QUITTÉS

HEILMANN David, le 05 / 07 / 2022

SCHAAL Yvette, le 28 / 09 / 2022

AUTRES INFOS DE L'ANNÉE PASSÉE

➔ L'ANNÉE 2022, C'ÉTAIT AUSSI ...

➔ 8 JANVIER : COLLECTE DES SAPINS DE NOËL PAR LA COMMUNE ET TRAITEMENT EN COMPOST

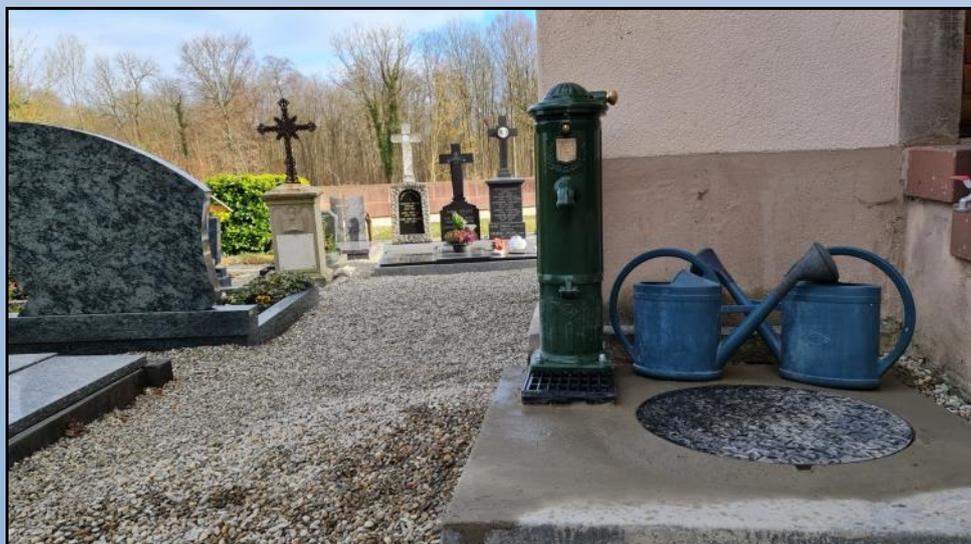


➔ 1er FÉVRIER : LA LABELLISATION « VILLE ET VILLAGE OÙ IL FAIT BON VIVRE » D'ICHTRATZHEIM EST RENOUVELÉE DANS LA CATÉGORIE DES MOINS DE 500 HABITANTS



- 1ère position au niveau départemental
- 43ème position au niveau national

➔ 8 FEVRIER : REMPLACEMENT DE LA FONTAINE DU CIMETIÈRE



AUTRES INFOS DE L'ANNÉE PASSÉE

24 FÉVRIER : ENTRETIEN DE LA SCHEER



ICHTRATZHEIM DÉSIGNÉE COMMUNE AVEC LA 8ème PLUS FORTE ATTRACTIVITÉ D'ALSACE



Jean-Luc et Martine Bonneville, 62 et 63 ans, ont emménagé en juillet 2021 dans un corps de ferme d'Ichtratzheim. « On est proches de la nature. Il y a la présence d'un cours d'eau, on entend les oiseaux le matin. C'est formidable »

AUTRES INFOS DE L'ANNÉE PASSÉE

➔ **26 FÉVRIER : ARNAUD FRITSCH NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'AMICALE DES POMPIERS DE LA PLAINE DE L'ILL (HIPSHEIM-ICHTRATZHEIM-NORHOUSE)**



➔ **15 MARS : LE SABLE DU SAHARA DANS LE CIEL D'ICHTRATZHEIM**

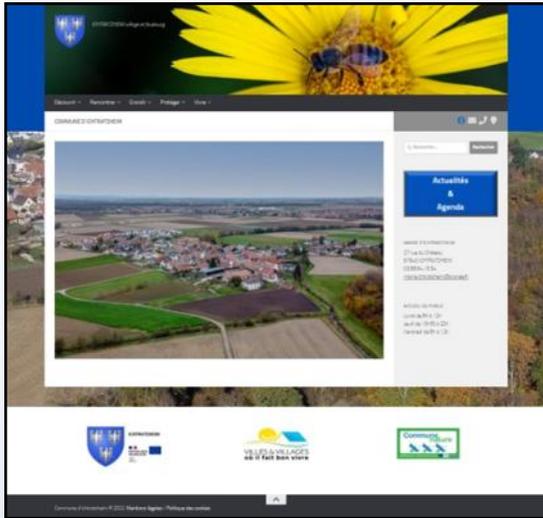


➔ **MARS : DÉCORATIONS DE PÂQUES DANS LE VILLAGE**



AUTRES INFOS DE L'ANNÉE PASSÉE

➔ **31 MARS : MISE EN LIGNE DU NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE, RÉALISÉ PAR DES ÉLUS COMMUNAUX**



Plus simple

Moins cher

Intégration de l'agenda des animations du village

➔ **2 AVRIL : LES DÉCORATIONS DE PÂQUES SOUS LA NEIGE**



➔ **10 ET 26 AVRIL : ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES. ICHTRATZHEIM AFFICHE LE MEILLEUR TAUX DE PARTICIPATION DU CANTON**



AUTRES INFOS DE L'ANNÉE PASSÉE

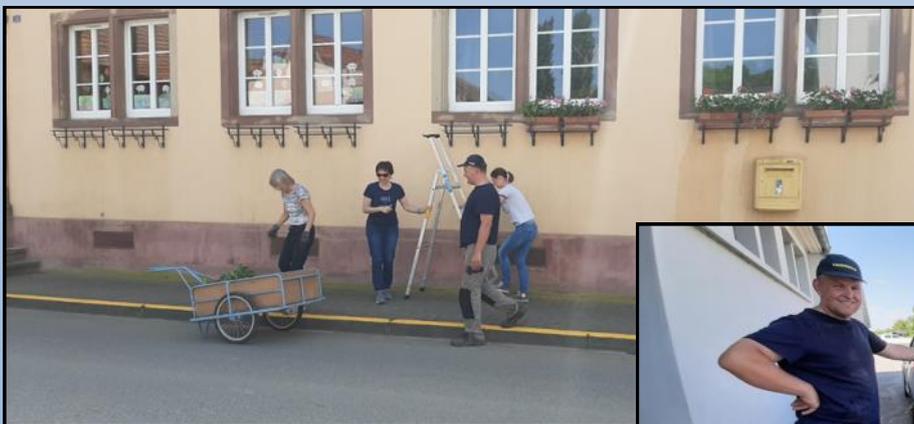
➔ 29 AVRIL : COULÉE DE LA NOUVELLE CLOCHE DE L'ÉGLISE SOUS LE REGARD DE PAROISSIENS ET VILLAGEOIS



➔ 6 MAI : LES ENFANTS PASSENT LE « PERMIS VÉLO » SOUS LA SURVEILLANCE DES GENDARMES



➔ 7 MAI : FLEURISSEMENT DU VILLAGE PAR DES ÉLUS COMMUNAUX ET DES VILLAGEOIS



AUTRES INFOS DE L'ANNÉE PASSÉE

➔ **19 MAI : LE MAIRE AUX CÔTÉS DU PRÉSIDENT DU SDEA ALSACE-MOSELLE POUR PRÉSENTER AUX ÉLUS ET AUX PARLEMENTAIRES LE PROJET D'INTERCONNEXION DU PUIITS D'EAU D'ICHTRATZHEIM AVEC LE RESTE DU CANTON**



Un projet identifié
comme exemplaire



➔ **11 JUIN : UN CONVOI AGRICOLE DANS LE VILLAGE À L'OCCASION D'UN MARIAGE**



➔ **12 ET 19 JUIN : ÉLECTIONS LÉGISLATIVES PAR UNE CHALEUR CANICULAIRE**



AUTRES INFOS DE L'ANNÉE PASSÉE

➔ **1er JUILLET : FÊTE DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE À L'ÉCOLE**



➔ **9 JUILLET : CHANGEMENT DE COMMANDANT À LA BRIGADE D'ERSTEIN**



➔ **11 AOÛT : LA PREMIÈRE DU « BISTROT DES VILLAGES » À ICHTRATZHEIM**



➔ **1er SEPTEMBRE : JOUR DE RENTRÉE SCOLAIRE**



AUTRES INFOS DE L'ANNÉE PASSÉE

4 SEPTEMBRE : PASSAGE DES « FOULÉES DE FEGERSHEIM » PAR LA RUE DE LA FORÊT



16 SEPTEMBRE : LE CHOIX DE LA COMMUNE D'ICHTRATZHEIM D'OPTER POUR DU GAZ 100% BIOGAZ PRÉSENTÉ À D'AUTRES ÉLUS SUR LE SITE D'UN MÉTHANISEUR



1er OCTOBRE : INAUGURATION D'UN PANNEAU RÉALISÉ PAR LES ENFANTS D'HIPSHEIM À LA PASSERELLE



L'occasion pour les maires d'Hipsheim et d'Ichtratzheim de rappeler les liens historiques qui unissent les deux villages.

➔ **3 OCTOBRE : Mme JOSIANE CHEVALLIER, PRÉFÈTE DU GRAND-EST ET DU BAS-RHIN EN VISITE À ICHTRATZHEIM**



De gauche à droite : Rome Philippe, maire d'Hipsheim / Annick Pâquet , Sous-Préfète de Sélestat-Erstein / Odile Schmitt, Adjointe d'Ichtratzheim / Jean-Marie Rohmer, maire de Nordhouse / Josiane Chevallier, Préfète du Grand-Est et du Bas-Rhin / Grégory Gilgenmann, Maire / Francis Claude, les foies gras du Ried / Pascal Nothisen, maire de Hindisheim / Stéphane Schaal, maire de Limersheim



La présentation et la découverte de la fabrication du foie gras a permis de terminer une journée complète « Préfet / Maires » à la rencontre de chefs d'entreprises, d'agriculteurs et de représentants du Nord du canton d'Erstein. La présence de l'Etat sur le terrain pour entendre les préoccupations locales des maires et des acteurs locaux a été appréciée.

➔ FIN OCTOBRE : LE VILLAGE AUX COULEURS DE L'AUTOMNE



➔ 5 NOVEMBRE : SYLVIO MULLER NOUVEAU PRÉSIDENT DE « LA PASSERELLE »



Sylvio Muller (à gauche), nouveau Président de l'association « La Passerelle », succède à Sylvie Caspar (à droite)

➔ 26 NOVEMBRE : LA COMMUNE AUX COULEURS DE NOËL



Esprit authentique,
naturel et sobre



PRÉVENTION DES NUISANCES LIÉES AU BRUIT

- Activités bruyantes liées au bricolage, entretien d'espaces verts, ... sur un domaine privé (y compris lorsque ces prestations sont réalisées par des entreprises)

Du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 19h30 (18h30 le samedi), hors jours fériés

- Travaux privés soumis à Permis de Construire, Déclaration Préalable,...

Du lundi au samedi de 7h à 20h, hors jours fériés



HORAIRES DOUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE D'ERSTEIN



	Horaires d'hiver	Horaires d'été
Lundi	13h - 16h55	13h-17h55
Mardi	13h - 16h55	13h - 17h55
Mercredi	-	-
Jeudi	13h - 16h55	13h- 17h55
Vendredi	13h - 16h55	13h - 17h55
Samedi	9h - 12h / 14h - 16h55	9h - 12h / 14h - 16h55
Dimanche	9h -12h	9h -12h

LA POLICE MUNICIPALE DU PAYS D'ERSTEIN

Urgences : contactez le 17

Gendarmerie d'Erstein : 03 88 98 01 45

Secrétariat de la Police Municipale : 03 88 64 66 70

police.municipale@ville-erstein.fr



MOBILITÉS

Service gratuit de bus vers le marché d'Erstein les jeudis : départ à 8h20 place de la mairie d'Ichtratzheim, retour à 11h00 place des fêtes d'Erstein

Le Transport A la Demande TAD est un service de transport en porte à porte dans le Canton d'Erstein destiné aux personnes de plus de 60 ans, et de moins de 60 ans sous réserve de conditions (personnes à mobilité réduite avec possibilité de réserver un véhicule adapté, les demandeurs d'emplois et les personnes bénéficiant des minimas sociaux)

<https://www.ichtratzheim.fr/services-publics/>



ESPACE « FRANCE SERVICES »

Santé, famille, retraite, logement, impôts, carte grise... France services, c'est le retour de 9 services publics au cœur des territoires !

Les agents de votre espace France services vous accompagnent aux horaires suivants :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h15

Le vendredi : de 8h30 à 12h30

Les mardi et jeudi après-midi : de 13h30 à 16h30

Espace France Services Erstein, 2 rue de Savoie (actuel bâtiment des Finances Publiques)

03.67.70.74.35 ou par courriel : erstein@france-services.gouv.fr



ANIMAL ERRANT OU EN ÉTAT DE DIVAGATION : QUI CONTACTER ?

- Animal dangereux ou espèces sauvages apprivoisées / tenus habituellement en captivité : 18 ou 17
- - Chien – Chat – animaux domestiques – Nouveaux Animaux de Compagnie, y compris ceux blessés/accidentés : SPA d'Ebersheim 03 88 57 64 68 (15h à 18h tous les jours, sauf jeudi, dimanches et jours fériés) : veuillez laisser un message en-dehors de ces plages horaires afin que l'on vous rappelle. En cas d'urgence et sans réponse de la SPA : 18 ou 17



ANIMAL SAUVAGE BLESSÉ : QUI CONTACTER ?

Suivez les conseils de prudence avant de secourir un animal sauvage www.ichtratzheim.fr/urgences/

Centre de sauvegarde faune en détresse, centre de soins de Rosenwiller : 03 88 22 07 35

Une permanence est assurée entre 9h et 18h environ, week-end compris.

Possibilité de déposer un animal 24h/24 et 7j/7 dans un chalet d'accueil situé à l'entrée du centre.

Le centre accueille les oiseaux et les petits mammifères en détresse.



*Vos Élus Municipaux
vous souhaitent de très belles
fêtes de fin d'année,
et vous présentent leurs
Meilleurs Voeux
pour l'année 2023*

